

388w3

VILLE DE LILLE  
PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 1996.

La séance est ouverte à 17 heures 20 sous la présidence de Monsieur Pierre MAUROY, Maire de Lille.

Monsieur le Maire - J'ouvre la réunion du Conseil Municipal.

Je demande à Madame CHARLES de bien vouloir prendre ses fonctions de secrétaire de séance et de procéder à l'appel. Je l'en remercie.

(Mme CHARLES procède à l'appel nominal).

Présents : Mmes AUBRY, BAERT, MM. BARBAROSSA, BERNARD, BESSON, BIENVENU, BROCHEN, Mme BUFFIN, MM. CACHEUX, CALONNE, Mmes CAPON, CHARLES, COOLZAET, M. CUCHEVAL, Mmes DANGREUX, DA SILVA, DAVAL, DAVIDT, MM. DEBEYRE, DEBIEVE, DEGREVE, DELGRANGE, DEROSIER, de SAINTIGNON, Mme ESCANDE, M. FALISE, Mme FILLEUL, MM. FLORENCE, FREMAUX, Mme HENAUT, MM. KANNER, LABBEE, LENGLET, LESERRE, Mme MALLEVILLE, MM. MARCHAND, MAUROY, MORTREUX, MUTEZ, PARGNEAUX, PETITE, RENAR, RICHIR, ROMAN, ROUGERIE, Mme ROUGERIE, MM. SABRE, SAVOYE, Mme STANIEC, MM. SULMAN, VAILLANT, Mme WARDAVOIR.

Excusés : MM. BURIE (pouvoir), DECOCQ (pouvoir), DEMAILLE (pouvoir), Mme MATTIGHELLO (pouvoir), MM. REUX, SELLANI, SINAGRA (pouvoir).

Chemise n° 1

Rapporteur : Monsieur le Maire

96/679 - Séance du 21 octobre 1996 - Procès-verbal.

Mes chers collègues, je prends le premier dossier qui est le compte-rendu du dernier Conseil Municipal, séance du 21 octobre 1996.

Vous n'avez pas d'observations ?

Il est, par conséquent, adopté.

Je vous en remercie.

Plusieurs Conseillers m'ont envoyé un petit mot d'excuse : Monsieur DEMAILLE, qui a subi une intervention chirurgicale au genou à la suite d'une chute. Je lui renouvelle mes vœux de prompt rétablissement et je pense que vous vous y associez.

MM. REUX et BURIE sont également absents.

M. RICHIR ?

M. RICHIR - M. DECOCQ m'a demandé de vous indiquer qu'il représentait aujourd'hui notre région aux Assises Nationales du Développement Durable. C'est la raison pour laquelle il est absent ce soir.

Monsieur le Maire - Merci de me le dire.

Le carnet.

..../...

Chacun d'entre vous a appris avec grande tristesse le décès tragique de l'un des fils de Christian BURIE, Eloi, le 23 octobre dernier, à l'âge de 20 ans. Nous avons ressenti une émotion particulière en apprenant les conditions dramatiques de cette disparition.

Notre ami Christian BURIE a tenu à nous adresser le magnifique texte qu'il a lu lors des funérailles d'Eloi, auxquelles ont participé bon nombre de nos collègues du Conseil Municipal. Ce texte est un acte de foi, celui d'un croyant, d'un homme convaincu que, devant l'inexplicable, c'est la vie qui doit toujours triompher.

Christian BURIE est absent ce soir. Il a tenu à participer à un évènement familial heureux. Cet après-midi même, son fils aîné, Jean-Baptiste, étudiant à l'Ecole Normale Supérieure de Lyon, soutient sa thèse de docteur en mathématiques. C'est auprès de son autre fils que Christian a voulu se trouver ce soir, pour démontrer qu'en définitive, la vie et l'espoir doivent toujours l'emporter. Je lui adresse, ainsi qu'à son épouse Josiane et à sa famille, les condoléances du Conseil Municipal que je renouvelle, et je les assure de la profonde sympathie de tous.

On vient de me téléphoner de Lyon pour me dire que le fils de Christian BURIE a réussi sa thèse avec une mention très honorable et les félicitations du jury. C'est au moins une satisfaction qu'aura la famille BURIE après le grave deuil qui a été le sien.

Martine AUBRY.

Mme AUBRY - Monsieur le Maire, je souhaite, au moment où vous parlez de carnet de la ville, évoquer la disparition de votre mère, Madame Adrienne MAUROY qui, nous le savons tous, est décédée le 30 octobre dernier, à l'âge de 90 ans. Nous savons, parce que vous nous en avez souvent parlé, vous l'avez même écrit, que vous étiez très proche d'elle et nous savons aussi que son exemple, sa droiture, sa force de caractère ont fortement influencé à la fois vos engagements personnels et plus globalement votre vie.

Aussi je voulais, au nom de l'ensemble de mes collègues mais aussi de la population lilloise, de l'ensemble du personnel et en mon nom personnel, vous renouveler nos condoléances et, à cette occasion, vous exprimer à nouveau notre fidèle amitié.

Monsieur le Maire - Chère Martine, je vous remercie très vivement de vos paroles. Je vous remercie personnellement ainsi que tous les membres du Conseil Municipal et les nombreux Lilloises et Lillois qui m'ont témoigné leur sympathie dans cette épreuve que chacun de nous a connue ou est appelé à connaître, qui est une des plus grandes épreuves que la vie puisse réserver.

Nous passons maintenant -c'est la vie...- à l'attribution des SEM d'Or et Super SEM d'Or, distinctions accordées à la SORELI, il y a quelques jours.

Pour la sixième année consécutive, la Fédération Nationale des Sociétés d'Economie Mixte a organisé son concours des SEM d'Or (ce sont les Sociétés d'Economie Mixte que l'on honore) destiné à mettre en valeur les démarches d'entreprise les plus significatives de la performance des SEM intervenant pour les collectivités locales.

La SORELI a, pour la première fois, déposé une candidature à travers le dossier "Construction de la faculté de Droit, études d'accompagnement". Je rapelle que la faculté de Droit a été construite en une année. C'est vraiment un record de rapidité et c'est une très belle réalisation sur le plan de l'architecture. C'est justement la SORELI qui a mené la construction de cette faculté de Droit et les études d'accompagnement.

.../...

Le 23 Octobre dernier, le jury "aménagement et politique de la ville" sélectionnait la très belle utilisation d'un équipement universitaire pour renouveler la ville dans un quartier en difficulté et honorait, par conséquent, la SORELI.

Un premier succès en appelle d'autres puisque j'ai le plaisir de vous préciser que la SORELI a également obtenu le Super SEM d'Or attribué lors du congrès annuel des Sociétés d'Economie Mixte réuni le 15 novembre à Montpellier.

Cette double distinction honore tout particulièrement Pierre BOULIER -qui est dans le public- Directeur de la SORELI, et l'équipe qui l'entoure. Ce sont les chevilles ouvrières de la réussite de ce projet, sans oublier, bien évidemment, leurs partenaires.

Je présente à tous mes vives félicitations et celles du Conseil, et notre sympathie.

Il m'est aussi très agréable de féliciter le président de la SORELI, Alain CACHEUX, Adjoint au Maire, qui a été élu administrateur de la Fédération Nationale des SEM le 15 novembre 1996. Je lui renouvelle aussi à toutes les félicitations du Conseil Municipal et les miennes.

Nous sommes très heureux. La SORELI est vraiment une SEM très utile pour la ville de Lille. Très attachée à la ville, elle a connu quelques difficultés comme toutes les entreprises. Ce n'est pas facile dans la conjoncture actuelle, mais elle a su parfaitement s'adapter et surtout elle fait des travaux de qualité. Merci donc à elle d'honorer la ville comme elle le fait.

J'ai ensuite quelques communications.

La première communication, c'est la mort d'une personne sans domicile fixe à Lille. Jusqu'à présent, nous avons été relativement épargnés par ces événements dramatiques auxquels on assiste malheureusement trop souvent, l'hiver, dans nos villes.

Lille a, hélas, connu la semaine dernière la tragédie du décès d'un sans domicile fixe, mort de froid, rue Jules Guesde, aux portes d'une galerie marchande. Ce drame illustre, une fois de plus, l'immense détresse de certains de nos concitoyens, victimes d'une montée sournoise de la paupérisation et de l'exclusion. Il y a toujours eu des gens dans une extrême difficulté, mais leur nombre a certainement augmenté.

Mamadou -c'était son surnom- sortait de l'hôpital et il ne voulait pas y retourner. Il ne voulait pas non plus quitter le refuge de fortune qu'il s'était aménagé sous les arcades de ce centre commercial. C'est pourtant, dit-on, le symbole d'une société de consommation. Cela est une caractéristique, les plus pauvres restent là où ils sont, creusent la terre, creusent "leur trou" comme on dit et ne veulent absolument pas le quitter.

Lui était là et il ne voulait aller nulle part ailleurs. Alors, bien sûr, cette mort -et c'est pourquoi j'en parle au Conseil Municipal- doit être évoquée. Vous avez posé la question : comment agir lorsque l'on est en présence de gens aussi éloignés de la vie sociale, qui ne se soignent pas et qui ne souhaitent pas être pris en charge par les structures spécifiques ?

C'est un véritable problème. Il y a ainsi des gens qui s'enfoncent dans leur misère et qui ne veulent même pas être secourus. C'est un problème...

(Intervention dans le public).

.../...

**Monsieur le Maire - Je vous en prie Monsieur, vous n'avez pas la parole !**

Pourtant, à Lille, je pense que le dispositif est performant. Je le rappelle rapidement de façon à ce que tout le monde le connaisse et que, si vous vous trouvez en présence d'une personne qui est en extrême difficulté, vous puissiez lui indiquer l'une des structures actuellement en place.

Il y a, en plus des 400 places permanentes d'hébergement, un accueil d'urgence organisé en période hivernale :

- L'Armée du Salut (38 places). C'est l'accueil de véritable urgence, qui pourra héberger qui s'y présente à tout moment

- l'ABEJ (16 places)

- Magdala (2 places)

- "SAMEDE" (23 places).

Je dois ajouter que la ville, sans y être tenue, a ouvert, dès le 18 novembre dernier, un centre d'accueil de 24 places supplémentaires au pavillon Minet dont la gestion a été confiée à l'Armée du Salut.

Pour la quatrième année, le Centre Hospitalier Régional mobilise non seulement un bâtiment, mais aussi son personnel, en fournissant le repas du soir, le petit déjeuner et la lingerie.

Le transport des personnes à héberger est assuré par une antenne mobile joignable au numéro vert suivant : 0.800.306.306.

J'appelle la population lilloise à collaborer à ce dispositif de solidarité en signalant toute situation de détresse à ce numéro de téléphone gratuit.

Enfin, j'ai demandé au SMIU (Service Municipal d'Intervention Urgente, - à ne pas confondre avec le SAMU) de collaborer à l'ensemble du dispositif de cet hiver en signalant les personnes isolées. Je lui demande d'ailleurs chaque année et c'est ce qu'il fait. Mais, dans certains cas, on reste impuissant lorsque les gens, malheureusement, dans leur détresse, ont la volonté de se laisser aller et non pas celle de s'en sortir.

Vous voyez que ce dispositif est un dispositif très important, bien au-delà des besoins. Cela dit, on peut connaître une période d'extrême froidure durant laquelle le nombre de places utilisées augmenterait.

Je veux saluer le travail de l'Adjoint délégué à l'Action Sociale, Patrick KANNER qui oeuvre à la mise en place d'un syndicat intercommunal à vocation unique dans ce domaine afin d'associer d'autres communes de la métropole où pourraient s'implanter des centres d'accueil. Je crois qu'à Lille et autour de Lille, il est absolument indispensable d'avoir un réseau de centres d'accueil que pourrait gérer un syndicat intercommunal.

Je tiens à remercier également l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs qui agissent dans ce domaine, en partenariat avec la ville laquelle a dégagé pour l'hiver 96-97 un budget de 1 500 000 F destiné à faire face aux situations d'urgence.

.../...

La Ville a prévu les moyens, la Ville a les possibilités d'hébergement, la Ville peut compter -j'y suis très sensible et je les en remercie- sur de nombreuses associations et des militants d'associations ou institutionnels, bénévoles ou permanents, qui font véritablement leur travail avec beaucoup de coeur. Normalement, il ne devrait pas y avoir d'accident, mais le destin frappe quelquefois et il y a des morts à déplorer. C'est le cas, de ce Mamadou, que je salue une dernière fois en votre nom, au nom des Lillois.

Je reviens sur un problème que vous avez suivi. Nous avons montré de la fermeté car il faut à la fois avoir une grande souplesse de coeur, mais manifester aussi quelquefois une certaine fermeté quand on a la responsabilité d'une grande ville comme celle de Lille, devant un certain nombre de situations. Je veux parler de l'immeuble situé 22, rue du Quai.

Le 16 décembre 1995, le DAL a occupé l'immeuble du 22, rue du Quai, pour y reloger plusieurs familles en demande de logement. Je me suis exprimé devant le Conseil Municipal pour dire quelle était la position du Maire, la position des Adjointes, de la Municipalité. Je dois dire que vous avez réagi de telle manière que tout me laisse penser que c'est la position du Conseil Municipal.

On ne peut tout de même pas entrer dans les maisons comme cela, -même dans celles qui sont en construction et dont les gens doivent prendre possession un ou deux mois plus tard- ou se saisir des immeubles. Je crois que ce n'est pas une manière de régler les problèmes, même lorsqu'ils sont difficiles.

La Ville est prête à voir ce problème, je viens de le montrer pour d'autres cas d'extrême détresse, c'est le cas aussi pour le logement.

Nous avons fait beaucoup pour le logement social. Pour le logement d'urgence, nous sommes prêts à étudier les cas difficiles, mais je crois, tout de même, qu'il faut y mettre les formes. Cela ne peut pas être des opérations menées à la hussarde. Et il n'est pas besoin que les Parisiens, quels que soient leurs titres, viennent mener à Lille des opérations de ce genre.

Fin février 1996, j'ai déclaré mon hostilité à la procédure de réquisition, parce que j'étais en face d'une opération que je n'aime pas. J'aime ceux qui apportent leur secours et leur solidarité, mais ceux qui mènent ce type d'opérations, nous n'avons pas à les suivre.

J'avais dit que je m'opposerais à une procédure de réquisition, sauf si je constatais dans ma ville des actes spéculatifs en matière de vacance d'immeubles de bureau, c'est-à-dire des immeubles qui ont été créés par des sociétés dont on ne sait pas exactement où elles sont, ni ce qu'elles sont.

Aujourd'hui, après enquête, la situation me permet de constater que cet immeuble du 22 rue du Quai est effectivement vacant depuis plusieurs années à des fins spéculatives. Les propriétaires malgré toutes nos demandes, ne se manifestent pas. Ils sont connus de la Préfecture, vivent dans des pays lointains, et ont des représentants qui ne se manifestent pas.

J'ajoute que la politique qui est menée par l'Etat en matière de logement social n'arrive pas à répondre aux phénomènes d'exclusion qui sont constatés dans nos communes. Par ailleurs les prévisions budgétaires de 1997 annoncées par le Gouvernement s'avèrent particulièrement inquiétantes pour le logement social, et malgré l'investissement sans précédent de notre Ville en matière de logement social, la situation reste très difficile pour une partie de nos concitoyens.

.../...

En conséquence, après avoir instruit ce dossier, j'ai l'intention de demander officiellement, et conformément à l'article R.641 du code de construction, la réquisition de l'immeuble du 22 rue du Quai, afin d'y reloger, en concertation avec les partenaires associatifs et le service d'Action Sociale lié au logement de la Ville, des familles lilloises en grande difficulté.

Autrement dit, dès lors qu'on me fait savoir qu'il y a des logements qui restent vides, qui sont à l'abandon, ou qui sont construits à des fins spéculatives, dont les propriétaires n'osent même pas vraiment se montrer quand il y a des difficultés ; dans ces conditions -qui sont assez rares mais qui peuvent exister, la preuve !- je demanderai une réquisition au Préfet.

Je le ferai donc pour cet immeuble, mais il est entendu que c'est en concertation avec les partenaires associatifs de Lille et avec le Service d'Action Sociale liée au Logement de la Ville que les familles lilloises en grande difficulté seront relogées. Il ne sera pas question de nous amener des gens de je ne sais pas où pour nous dire qu'ils sont en difficulté mais qu'ils n'ont jamais logé à Lille, pour pouvoir les reloger dans ces immeubles. Voilà ce que je voulais vous dire à ce sujet.

Enfin, le Premier Ministre est venu à Lille le 2 décembre, comme vous le savez, à l'occasion de son déplacement dans l'agglomération. Il est venu dans notre ville pour diverses rencontres et séances de travail sur le très difficile dossier de la lutte contre la toxicomanie.

Conformément à la tradition républicaine qui nous conduit à accueillir dans cet Hôtel de Ville les Chefs d'Etat, les Premiers Ministres et les Ministres, j'ai accueilli Monsieur JUPPE, Premier Ministre, en présence notamment de membres du Conseil Municipal, et je lui ai remis la médaille de la Ville de Lille, comme nous le faisons à tous ceux qui sont venus à Lille et qui nous ont rendu visite à l'Hôtel de Ville, qu'ils soient Présidents de la République, Premiers Ministres ou Ministres. J'ai eu également avec lui un entretien privé dans mon bureau, au cours duquel j'ai évoqué quelques gros dossiers lillois et métropolitains. La toxicomanie bien sûr, et son corollaire, l'insécurité, mais aussi quelques grands projets de développement.

Je ne vais pas revenir sur la toxicomanie. Vous savez comment nous avons exposé ce dossier devant le Conseil Municipal. Nous avons même eu une séance qui a été pratiquement consacrée à la toxicomanie.

Vous vous souvenez de quelle manière je me suis élevé, quelquefois même en forçant un peu la voix, pour dire qu'il était absolument indispensable d'utiliser les produits de substitution et, à ce moment-là, on parlait beaucoup de la Méthadone. C'était le produit qui était connu. Depuis, il y a aussi le Subutex.

J'avais vraiment insisté auprès du Premier Ministre, Monsieur BALLADUR, qui était venu à Lille en lui demandant comment la France, par rapport aux autres pays européens, pouvait encore supporter de déclarer officiellement que la Méthadone était aussi un poison, une drogue, et ne pas accepter qu'on l'utilise, dans certaines conditions, comme un produit de substitution.

J'étais pour ma part très heureux d'apprendre que, quelques mois après, Monsieur BALLADUR avait pris la décision que la Méthadone serait dans les pharmacies et pourrait être utilisée dans les conditions qui ont été précisées médicalement.

Les premières statistiques montrent que l'utilisation de ces produits de substitution est le premier succès que l'on remporte contre la drogue. Au moins en ce qui concerne l'héroïne, incontestablement, il y a une diminution du nombre de drogués par l'héroïne et l'utilisation aussi bien de la Méthadone que du Subutex est certainement pour beaucoup dans ce premier succès. Il y a encore beaucoup à faire, certes beaucoup d'autres drogues comme l'ecstasy, etc. sont utilisées, mais il est quand même tout à fait indispensable d'avoir recours aux produits de substitution.

.../...

En matière de lutte contre la toxicomanie et l'insécurité, j'ai rappelé notamment que la forte implication de la ville, en particulier financière, ne suffisait pas à agir dans un domaine qui relève essentiellement de la compétence de l'Etat.

J'ai donc insisté sur le besoin impérieux de 50 places d'hébergement thérapeutique, de 50 lits supplémentaires et de 300 places d'accueil du programme Méthadone. Et j'ai parlé en tant que Maire de Lille, mais aussi en tant que Président de la Communauté Urbaine de Lille, puisque vous savez qu'elle est décidée, elle aussi, à apporter des crédits et à renforcer l'action de la Ville, du Conseil Général, du Conseil Régional et de l'Etat.

Bien entendu, bien que la répression ne soit pas une réponse unique et suffisante, j'ai appelé l'attention du Premier Ministre sur la faiblesse des effectifs policiers et judiciaires lillois au regard de la réalité des besoins. J'ai rappelé également que nous attendions la construction d'un nouveau commissariat central.

J'ai évoqué aussi le problème des nomades et l'impérieuse nécessité de réformer la loi BESSON, d'améliorer le dispositif d'expulsion des gens du voyage en stationnement sauvage.

Il n'est pas possible de demander un effort plus important à la ville et aux habitants, en particulier à ceux qui sont sédentaires. Le concours financier de l'Etat doit s'intensifier pour réaliser des terrains d'accueil en nombre suffisant.

Sur ce plan-là, le stationnement sauvage se fait dans des conditions qui ne sont pas acceptables, particulièrement au regard des règles d'hygiène. J'en ai déjà fait part à plusieurs reprises à Monsieur le Préfet, qui a des responsabilités particulières.

J'ai de la sympathie pour les nomades, mais il n'y a pas d'autres solutions que de créer des aires d'accueil, ce que je fais au niveau de la Communauté Urbaine avec les Conseillers Communautaires qui en sont d'accord, et nous serons très exigeants pour les communes lorsque la révision des POS sera engagée. Mais eux seront dans l'obligation de rejoindre ces espaces où ils trouveront des toilettes, etc. des conditions d'accueil réglementaires et indispensables.

Et je sais me faire l'écho, là, de nombreux Lillois et Lilloises et de ceux qui vivent dans les quartiers populaires et qui voient revenir les caravanes. Tout à l'heure, revenant d'Armentières où j'étais allé saluer Gérard HAESBROECK dont l'épouse est décédée, je voyais qu'ils s'étaient installés sur le terrain de la Foire Commerciale. Encore un petit effort et ce sera devant l'Hôtel de Ville, et puis sur la Grand'Place... !

Je n'ai ni les pouvoirs de sécurité ni les pouvoirs de police pour remédier à cet état de fait. Mais le Préfet a ces pouvoirs ! Et la République a donné des responsabilités et des pouvoirs à un certain nombre de personnes pour que, justement, il n'y ait pas de telles situations. Que ces personnes les exercent !

Dans le domaine des grands projets de développement, le Premier Ministre -et je l'en remercie- a réaffirmé le soutien de l'Etat à la candidature lilloise à l'organisation des Jeux Olympiques de 2004. La candidature de Lille est bien celle de la France. Et je dois dire que, si 86 % des Lillois soutiennent les Jeux Olympiques, je pense que, dans les jours qui viennent, vous apprendrez le nombre de Français et de Françaises qui appuient cette candidature, et vous en serez agréablement surpris.

.../...

J'ai eu l'occasion d'insister également sur le soutien attendu de l'Etat dans plusieurs opérations de grande envergure, telles que le projet Soleil, équipement scientifique destiné à remplacer le synchrotron actuellement en activité au LUR d'Orsay et dont nous proposons l'installation à Villeneuve d'Ascq dans le cadre du futur Parc Scientifique Européen. C'est surtout un problème de la Communauté Urbaine, mais je voulais l'évoquer ici.

Enfin, la plateforme multimodale de transport de Dourges, opération indispensable pour confirmer la position déterminante de la métropole en matière de transports et de logistique.

J'ai évoqué les délocalisations bien entendu, le problème de la Ville Renouvelée, le développement culturel avec en particulier l'accroissement du soutien financier demandé à l'Etat en faveur de l'Aéronef, structure que le ministre de la Culture considère comme exemplaire, et bien entendu du musée des Beaux-Arts.

Voici, rapidement résumé, l'essentiel des dossiers d'importance que j'ai évoqués devant le Premier Ministre. Je vais naturellement appuyer cette conversation par des dossiers écrits qui reprendront l'essentiel de nos revendications et préciseront nos objectifs de développement. Il s'agit en particulier des mesures pour lesquelles nous demandons une aide et qui concernent le social afin d'aider ceux qui sont dans la précarité ou qui souffrent de l'exclusion.

Je voulais ajouter que la Communauté Urbaine de Lille (la CUDL, titre condensé qui n'était pas très heureux) s'appellera dorénavant Lille-Métropole. Cela vous montre le progrès qu'en quelques années l'idée même de la métropole a pu faire dans les esprits pour qu'une très grande majorité du Conseil Communautaire ait voté cette nouvelle appellation.

Je vous assure que "Communauté Urbaine" est intraduisible quand vous êtes par exemple à Atlanta, aux Etats-Unis. Le mot "communauté" est utilisé avec des sens multiples et les gens ne comprennent pas que "communauté" signifie une agglomération, une ville. Tandis que si on dit "Lille Métropole", on comprend que c'est une ville avec son agglomération.

Je crois que c'est une mesure très importante qui fera date dans l'histoire de l'agglomération lilloise. En tous les cas, je suis très heureux que l'on ait pu, en quelques années, faire des progrès aussi remarquables.

J'en arrive maintenant aux dossiers.

D'abord ceux que nous retirons. Il y en a toujours quelques-uns que nous retirons pour différentes raisons et que nous retrouverons à un autre Conseil Municipal.

Le dossier n° 11 a été retiré.

Le dossier n° 8 a été retiré à la demande de Madame ESCANDE. Cela concerne une harmonisation de tarifs. Nous allons revoir cette question.

Nous avons ensuite toute une série de dossiers qui ne posent pas de difficultés. Je vais les appeler et vous consulter, et on considèrera qu'ils sont adoptés. Ils sont adoptés sans débat, je le dis pour ceux qui nous font le plaisir d'être avec nous ce soir. Ces dossiers sont examinés en Commission, passent en Conseil de Municipalité, sont revus par les Adjointes concernés, le Maire, etc. Il n'y a donc pas lieu de discuter ici de tous les dossiers, sinon nous y passerions la nuit.

.../...

Les dossiers 2, 4, 7, 12, 14, 16, 17, 18 bis, 19, 21, 22, 25, 27, 29. Sauf contestation de votre part, je les sou mets à votre vote et, s'il n'y a pas de manifestation contraire, je considère qu'ils sont adoptés.

Chemise n° 2

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

Rapporteur : Monsieur DEROSIER,  
Maire délégué

96/683 - Terrain sis à Hellemmes, rue du Docteur Huart - Vente par la Ville de Lille aux Etablissements "A la Ferme".

96/684 - Commune Associée d'Hellemmes - Journée Nationale des Droits de l'Enfant - Subvention exceptionnelle aux associations participantes.

96/685 - Commune Associée d'Hellemmes - Opération "Temps des Livres" - Subvention à l'Association pour le Développement de l'Animation et de la Culture d'Hellemmes.

96/686 - Commune Associée d'Hellemmes - Avances sur subventions consenties aux associations au titre de l'année 1997.

Adoptés.

96/687 - Commune Associée d'Hellemmes - Création d'une aide à la restauration de façade.

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

96/688 - Commune Associée d'Hellemmes - Monument historique - Eglise Saint-Denis d'Hellemmes - Restauration de l'orgue.

96/689 - Commune Associée d'Hellemmes - Assainissement des courées - Prime à l'amélioration de l'habitat.

Adoptés.

Chemise n° 4

HALLES ET MARCHES

Rapporteur : Monsieur MUTEZ,  
Conseiller Municipal délégué

96/698 - Révision du tarif des droits de place des Halles et Marchés.

Adopté.

Chemise n° 7

RELATIONS INTERNATIONALES - JUMELAGES

Rapporteur : Monsieur VAILLANT,  
Conseiller Municipal délégué

.../...

96/726 - Mise en place d'une formation professionnelle dans le cadre du Programme Européen "TACIS CITY TWINNING" à Kharkov (Ukraine) - Signature du contrat avec la Commission Européenne et passation d'une convention de gestion avec l'Association pour la Fondation de Lille.

Adopté.

Chemise n° 8

ETAT CIVIL - CIMETIERES

Rapporteur : Madame ESCANDE,  
Conseiller Municipal délégué

96/727 - Concessions, travaux de sépultures et droits divers dans les cimetières - Tarification au 1er janvier 1997.

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

Chemise n° 11

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Rapporteur : Monsieur DEGREVE,  
Adjoint au Maire

96/731 - Implantation de l'I.A.E. dans l'Hospice Général - Avenant n° 3 à la convention du mandat du 10 décembre 1993.

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

Chemise n° 12

ACTION HUMANITAIRE

Rapporteur : Monsieur DELGRANGE,  
Conseiller Municipal délégué

96/732 - Subventions destinées aux organismes à vocation humanitaire.

96/733 - Modification d'attribution de subvention à un organisme à vocation humanitaire.

Adoptés.

Chemise n° 14

PROPRETE

Rapporteur : Monsieur FLORENCE,  
Adjoint au Maire

96/745 - Frais d'enlèvement pour affichage sauvage - Annulation du titre de recettes n° 9025/93 - Placards Mesura.

Adopté.

Chemise n° 16

ACTION CULTURELLE

Rapporteur : Monsieur BROCHEN,  
Conseiller Municipal délégué

.../...

96/747 - Association et organismes culturels lillois - Attribution d'avances sur subventions pour l'exercice 1997.

96/757 - Conservatoire National de Région - Vente de trois harpes celtiques - Achat d'une harpe simple mouvement.

96/758 - Orchestre National de Lille - Convention avec la Ville, la Région, l'Etat - Art Lyrique - Protocole d'accord.

Adoptés.

Chemise n° 17

ECOLES DE MUSIQUE

Rapporteur : Madame WARDAVOIR,  
Conseiller Municipal délégué

96/759 - Association Eclats - Versement d'une subvention complémentaire.

Adopté.

Chemise n° 18 bis

PERSONNES AGEES

Rapporteur : Madame FILLEUL,  
Conseiller Municipal délégué

96/831 - Participation financière destinée à un organisme à caractère social - Personnes Agées.

Adopté.

Chemise n° 19

ENFANCE - POUPONNIERE  
ET CRECHES - PROTECTION DE L'ENFANCE

Rapporteur : Monsieur SULMAN,  
Conseiller Municipal délégué

96/773 - Contrat Enfance - Participations financières à des structures diverses, associatives ou publiques, oeuvrant en faveur de la Petite Enfance autres que les crèches ou pouponnières municipales.

96/774 - Subvention destinées aux haltes-garderies, mini-crèches, structures mixtes, crèches parentales et lieux d'accueil parents-enfants.

96/775 - Versement de la prestation Contrat Enfance relative aux Centres d'Animation Petite Enfance sur le budget de la Caisse des Ecoles.

Adoptés.

Chemise n° 21

QUALITE DE VIE - ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Monsieur PARGNEAUX  
Adjoint au Maire

.../...

96/778 - Parc de Loisirs de la Citadelle - Fréquentation - Information.

Adopté.

ESPACES VERTS

96/779 - Opération "Verdissons nos murs" - Subventions - Poursuite des opérations.

Adopté.

MAISON DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

96/780 - Avance sur subvention consentie à la Maison de la Nature et de l'Environnement au titre de 1997.

Adopté.

Chemise n° 22

SANTE PUBLIQUE

Rapporteur : Monsieur le Maire,  
en l'absence de Monsieur DEMAILLE,  
Adjoint au Maire

96/781 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Santé.

96/782 - Installation d'échangeurs automatiques de seringues.

Adoptés.

LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE - C.C.P.D.

96/783 - Contrat de Ville - XIème Plan - Prévention de la Délinquance - Actions de Prévention et Lutte contre la Toxicomanie - Programme 1996 - Subvention de la Ville - 2ème répartition.

96/784 - Association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation de Lille et Environs - Avance sur subvention 1997.

96/785 - Groupement de Prévention et d'Accueil Lillois - Avance sur subvention 1997.

Adoptés.

Chemsie n° 25

ACTION SPORTIVE

Rapporteur : Monsieur BESSON,  
Adjoint au Maire

96/796 - Diverses associations sportives - Attribution de subventions d'organisation.

96/797 - Aide aux Clubs de Haut Niveau, aux Clubs de Niveau National et aux autres Clubs - Année sportive 1996-1997.

.../...

96/798 - Projet d'extension et de réalisation d'un centre "Pôle France/Pôle Espoir" de Canoë Kayak à Lille - Admission en recettes de la subvention allouée par le Ministère Jeunesse et Sports.

96/799 - Piscines municipales - Revalorisation des tarifs - Rectificatif.

96/800 - Tarification des équipements sportifs lillois utilisés par les lycées.

96/801 - Projet local d'animation organisé par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports - Admission en recettes des subventions.

96/802 - Construction d'une salle de sports dans le quartier de Wazemmes - Marché sur appel d'offres ouvert.

Adoptés.

#### Chemise n° 27

#### PRETS DE SALLES ET DE MATERIEL

Rapporteur : Madame DAVIDT,  
Adjoint au Maire

96/815 - Convention de mise à disposition des locaux de la Maison de l'Education Permanente (M.E.P.), 1, place Georges Lyon à l'institut Lillois de l'Education Permanente et au Secrétariat Général du Corps Consulaire.

Adopté.

96/816 - Acquisition de barrières - Procédure d'appel d'offres ouvert.

Ce dossier est retiré de l'ordre du jour.

#### PATRIMOINE PUBLIC ET PRIVE

96/817 - Restauration de l'orgue de tribune de l'Eglise Saint-Michel - Dossier de Partenariat financier et demandes de subventions.

96/818 - Propriétés communales - Travaux d'entretien à effectuer de 1997 à 1999 - Marchés de clientèle sur appel d'offres ouvert - Dossier d'exécution.

96/819 - Propriétés communales - Travaux spéciaux à effectuer de 1997 à 1999 - Marchés de clientèle sur appel d'offres ouvert - Dossier d'exécution.

96/820 - Extension de l'Hôtel de Ville - Aménagement du plateau R+3 - Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre.

Adoptés.

#### TOURISME

96/821 - Avance sur subvention 1997 à l'Office du Tourisme de Lille.

Adopté.

.../...

Chemsie n° 29

FETES PUBLIQUES

Rapporteur : Monsieur MARCHAND,  
Conseiller Municipal délégué

96/830 - Animations de fin d'année 1996 - Programme.

Adopté.

Monsieur le Maire - Ils ne sont pas tous adoptés quand même. Il y en a certains que nous allons voir maintenant.

96/680 - Délégation accordée au Maire en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu au Conseil Municipal.

96/681 - Procédure des arrêtés "Décisions du Maire" suivant les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délégation accordée au Maire.

Adoptés.

96/682 - Commissions municipales - Composition - Modification.

M. VAILLANT a la parole.

M. VAILLANT - Je veux simplement signaler une modification dans la composition des commissions municipales, suite à la démission de Monsieur LANG. C'est Monsieur PETITE qui prend la place de Monsieur LANG dans les diverses commissions.

Adopté.

96/832 - Centre Hospitalier Régional - Conseil d'Administration - Désignation des délégués du Conseil Municipal - Modification.

D'autre part, la composition du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Régional a été modifiée et notre Conseil Municipal doit désigner 4 membres, soit un de plus. Il y avait déjà Messieurs BESSON, FREMAUX et Madame MATTIGHELLO. Nous vous proposons d'ajouter Monsieur DEMAILLE.

Monsieur le Maire - Très bien.

Il n'y a pas d'observations ?

Merci. Adopté.

Le dossier du Maire est donc adopté.

M. CACHEUX, le dossier 13.

Nous avons classé les dossiers dans un ordre, je ne dis pas d'importance, mais prioritaire. C'est vrai que certains Adjointes passent toujours les derniers. Il faut donc, de temps en temps, qu'ils soient les premiers.

.../...

Chemise n° 13

URBANISME

Rapporteur : Monsieur CACHEUX,  
Adjoint au Maire

96/734 - Ravalement de façades - Subventions.

96/735 - Opération Roland-Auber - Traité de concession à la SORELI - Bilan de clôture.

Adoptés.

96/736 - Présentation du Schéma Directeur d'Urbanisme du Quartier de Lille-Centre - Approbation.

Le dossier essentiel, Monsieur le Maire, que j'ai à vous présenter, c'est le schéma de quartier du Centre. Avant de lancer, pour illustrer ce schéma de quartier, le petit visuel que le service Communication a préparé, je voudrais faire deux remarques préalables.

La première, c'est que ce schéma de quartier, avec les spécificités du quartier du Centre, est le 9ème schéma de quartier que nous adoptons. Cela veut dire qu'en dehors du Faubourg de Béthune où d'ailleurs, en 1996, et à l'initiative de plusieurs adjoints, la réflexion s'est considérablement enrichie et devrait déboucher au cours du premier semestre de l'année 1997, le quartier du Centre était l'avant-dernier quartier qui ne disposait pas de son schéma de quartier. Donc, là aussi, nous avançons. Première remarque que je voulais faire.

Ma seconde remarque sera pour rappeler ce que doit être le contenu d'un schéma de quartier. C'est à la fois et dans tous ses aspects, logement, activités, équipements publics de tous types, circulation, stationnement, le diagnostic de la situation d'un quartier et les propositions qui sont faites à l'horizon de dix ou quinze ans, parce que c'est l'horizon pertinent pour des évolutions significatives en matière d'urbanisme, propositions d'évolution souhaitable de ce quartier à l'horizon de dix ou quinze ans.

C'est, par ailleurs, un document qui doit être suffisamment précis pour être un guide dans l'action quotidienne que nous menons, par exemple en matière d'action foncière, mais suffisamment souple pour pouvoir s'adapter aux différentes évolutions qu'imposent la réalité et un certain nombre de projets sur lesquels nous pouvons peser, mais dont nous ne sommes pas complètement maîtres, et je pense en particulier aux projets immobiliers privés.

Voilà ce que je voulais rappeler pour tout schéma de quartier. Je vous propose de voir maintenant ce schéma de quartier, qui est celui du Centre.

Monsieur le Maire - Vous montrez le visuel maintenant ?

M. CACHEUX - Oui, je vais le commenter.

(diffusion du visuel).

Dans ce diagnostic, il faut évidemment rappeler la réalité principale et première qui est celle du quartier Centre, à savoir le centre fonctionnel de l'ensemble de l'agglomération lilloise. C'est le coeur de la ville qui est, elle-même, le centre d'une agglomération d'un peu plus d'un million d'habitants que nous appelons donc désormais Lille Métropole, et que l'on peut même voir de manière plus large si on y ajoute le versant belge dans le cadre d'une métropole transfrontalière, ou le Bassin Minier si proche avec lequel nous avons tant de relation.

.../...

Et, bien entendu, à l'intérieur de ce coeur fonctionnel de l'ensemble de l'agglomération, figurent un certain nombre d'équipements qui sont à l'échelle de la métropole, qu'il s'agisse d'équipements administratifs ou politiques (Préfecture, Conseil Régional, Conseil Général), d'équipements culturels, qu'il s'agisse du Palais de la Musique, du théâtre Salengro, du musée des Beaux-Arts, d'équipements de transports tout à fait essentiels, d'équipements commerciaux bien entendu, ou d'équipements universitaires et scolaires.

De ce point de vue, une des réalités de ce quartier du Centre, c'est aussi l'importance des monuments historiques, avec cette réalité d'un quartier qui se décompose en trois secteurs :

D'une part, un noyau ancien en tissu urbain traditionnel et qui joue le rôle d'hyper-centre commerçant et culturel. Une partie d'ailleurs du secteur du quartier du Centre appartient au secteur sauvegardé.

Le quartier que l'on pourrait appeler "haussmanien", notamment du côté du boulevard de la Liberté, donc toute cette partie-là, au tracé géométrique et qui a une importante fonction résidentielle.

Et enfin, un quartier plus récent, celui des années 60, où la trame urbaine a été aérée et qui concentre d'ailleurs une grande partie de l'habitat collectif du quartier, que cet habitat soit social ou privé.

De ce point de vue, dans les différentes parties de ce quartier, on note une grande qualité architecturale. Un certain nombre d'exemples peuvent être donnés comme la maison Coileau, rue de Fleurus, qui illustre particulièrement bien cette qualité architecturale dans le quartier.

Mais, bien entendu, si c'est le coeur d'une agglomération d'un million d'habitants, il y a également un certain nombre d'équipements qui sont à l'échelle du quartier. C'est aussi un quartier où l'on réside, même si, entre 1982 et 1990, la population a baissé. Avec tout un certain nombre d'insuffisances, même au niveau du logement puisqu'un quart des logements n'ont pas encore ce que l'on appelle les principaux équipements de confort, mais également un certain nombre d'équipements collectifs parfois insuffisants, en particulier -et c'est bien logique- les équipements collectifs qui réclament beaucoup de surface, beaucoup d'espace. Je pense en particulier aux équipements sportifs ou aux espaces verts.

Une autre caractéristique de ce quartier, c'est la place de la circulation et la place de la voiture, puisque les principales voies internes de la métropole y convergent, qu'il s'agisse du Grand Boulevard, à travers le boulevard Carnot et la Grand'Place, la voie rapide urbaine, même si c'est aujourd'hui de manière insuffisante à travers la rue Javary, mais ce sera demain directement dans le boulevard Calmette, boulevard Louis XIV et boulevard de la Liberté, la rue Solférino et son prolongement naturel, la rue de Cambrai. Donc une place très grande et peut-être un peu excessive de l'automobile dans l'hyper-centre.

Le meilleur exemple de cette place importante de l'automobile c'est, bien entendu, le boulevard Hoover qui devrait être complètement réaménagé avec la mise en place de la déviation du périphérique à un terme qui est aujourd'hui très rapproché, puisque c'est fin 98-début 99 que le nouveau périphérique devrait être aménagé.

.../...

Bien entendu, dans cette situation du centre, à la fois pour son attractivité, mais également pour le confort de la vie des habitants, les places ont un rôle tout à fait majeur. Certaines ont déjà été aménagées ou réaménagées de manière particulièrement séduisante (je pense en particulier à la place de Gaulle, à la place de la République, à la place des Gares ou encore à la place Mendès France), mais il faut continuer dans la mesure où un certain nombre d'axes méritent d'être réaménagés. L'exemple, ou le contre-exemple, de ce qu'il faudrait à nouveau améliorer, c'est la place des Halles, rue de Solférino, mais je vais y revenir dans quelques instants.

Enfin, un dernier point sur lequel je souhaite mettre l'accent dans le diagnostic, c'est la typologie des espaces verts. Même si le quartier est bordé de grands espaces verts municipaux -je pense au Jardin Vauban, au bois de Boulogne situés à la périphérie du quartier Centre- les équipements internes au quartier sont relativement faibles en matière d'espaces verts, et d'ailleurs certains qui existent méritent d'être améliorés. Vous avez par exemple le square Dutilleul qui est, lui, un espace de qualité.

Dernière précision que je donne de manière traditionnelle, c'est l'état des grands propriétaires fonciers où l'on constate que -dans le quartier du Centre peut-être plus encore qu'ailleurs- un certain nombre de propriétaires, qu'il s'agisse de la Ville, de l'Armée, du CHR, de la SNCF, voire de l'office d'HLM, ont un rôle tout à fait prépondérant.

La proposition qui est faite au niveau du schéma de quartier et qui a été largement concertée avec le Conseil de quartier du Centre consiste à renforcer l'attractivité de tout ce qui est un centre fonctionnel d'agglomération tout en restant un quartier où il fait bon vivre.

De ce point de vue, cinq axes essentiels ont été dégagés au niveau de propositions qui sont faites.

Le premier axe, c'est tout d'abord de conforter la fonction résidentielle dans ce quartier du Centre, alors que je signalais que, même si les opérations d'urbanisme en particulier en matière de logement y sont largement concentrées, pour autant il s'agit d'un quartier qui a perdu un certain nombre d'habitants depuis le dernier recensement.

Premier axe : valoriser le parc privé existant. C'est également la volonté de préserver la mixité dans les programmes neufs, et donc de ne pas assister, même si nous ne le maîtrisons pas complètement, à la multiplication de studios, qu'on laisse une place pour les familles dans les programmes qui sont réalisés. Mais tout cela dépend beaucoup aussi de décisions qui sont prises au niveau national pour l'immobilier et le logement.

Bien entendu, améliorer et diversifier le parc locatif social.

Le bâti, dans ce qu'il avait de plus ancien, a été revalorisé (je pense en particulier aux tours Hoover, au parc des Expositions) mais il reste encore à faire (la résidence Delory) et surtout aménager les abords de manière qualitative.

J'ajoute qu'au-delà des axes qui sont précisés, vouloir renforcer la fonction résidentielle de ce quartier du Centre, nécessite également d'améliorer les services et les équipements pour les habitants.

Deuxième axe qui a été dégagé : l'amélioration des conditions de déplacement, mais surtout vue sous l'angle de la valorisation de l'espace public, en réduisant la place de l'automobile.

.../...

De ce point de vue, un certain nombre de propositions sont faites pour améliorer les déplacements, d'abord du piéton par l'extension de l'espace piétonnier à travers des projets que nous connaissons bien je pense en particulier au nécessaire réaménagement de la place du Théâtre ou de la place Rihour, ou des projets que nous connaissons moins, je pense à la place Richebé. L'exemple de la Grand'Place montre bien quelles qualités peut avoir un aménagement qui laisse toute la place aux piétons, même si, dans le cas précis de la Grand'Place, ce n'est pas un espace exclusivement piétonnier.

J'ajoute d'ailleurs que des propositions sont faites pour envisager l'extension du principe de la semi-piétonnisation, par exemple de la rue de Paris jusqu'au parvis Saint-Maurice, aux rues Jean Roisin et de Pas, à la rue du Priez. Et, dernier point, renforcer la lisibilité des itinéraires piétons.

Deuxième point qui est vu dans l'amélioration des conditions de déplacement, c'est le problème des deux-roues, avec la nécessité de développer le réseau de bandes cyclables et la nécessaire augmentation du parc à vélos. Je crois que c'est tout à fait indispensable.

Enfin, troisième point qui est évoqué dans ce quartier du Centre, c'est bien entendu l'amélioration des conditions de stationnement, avec la nécessité de limiter le stationnement en voirie si l'on veut donner davantage de place aux piétons, inciter l'usager à utiliser les parkings en ouvrage, et certains sont de très grande qualité comme vous pouvez le voir à travers celui de la rue de Tournai, et inciter notamment tous ceux qui se rendent à Lille pour travailler à utiliser les parkings extérieurs de dissuasion qui sont désormais gardiennés pour que les usagers les utilisent plus fréquemment.

Donc, deuxième axe de nos propositions, amélioration des conditions de déplacement.

Troisième axe fort, c'est la valorisation des espaces publics et du cadre de vie, avec quatre enjeux.

Le premier consiste à rééquilibrer un découpage au sol au profit du piéton, je viens de le dire.

Mettre en valeur les entrées de la ville et les grands axes.

Intensifier la présence du végétal dans le paysage urbain.

Et enfin rationaliser le mobilier urbain et le traitement du sol.

De ce point de vue-là, le meilleur exemple est sans doute celui de la rue de Solférino, axe majeur de sortie de Lille, et qui le sera davantage encore le jour où la rue de Cambrai sera remise à double sens dans le sens sortie, avec des propositions de plantations d'alignement et de réaménagement d'un certain nombre de places. Les exemples qui vous sont montrés sont ceux de la place Sébastopol et de la place Philippe Lebon où, nous semble-t-il, trop a été sacrifié à la voiture.

Nous pouvons avoir à terme -cela prendra du temps- un itinéraire de très grande qualité qui, un peu à l'instar du boulevard de la Liberté pour l'entrée de Lille, permettra de donner une vue très positive de ce secteur pour ceux qui quittent la ville.

Cela passe aussi, au niveau de l'intensification de la présence du végétal, au-delà des arbres d'alignement, par la requalification des squares et des jardins existants. De ce point de vue, le square Desrousseaux -et je sais que Gilles PARGNEAUX en est tout à fait d'accord- est sans doute la première priorité d'un espace qui doit être requalifié pour être de très grande qualité.

.../...

Un enjeu important, c'est le boulevard Jean-Baptiste Lebas, le boulevard des Ecoles, actuellement marée de voitures en stationnement, à l'exception de quelques petits espaces à la jonction avec le boulevard de la Liberté, et dont le projet est de faire reculer la place de la voiture, quelles que soient les difficultés que cela représente, en particulier pour le stationnement de ceux qui travaillent dans le secteur, pour en faire à nouveau un espace piétonnier et un espace vert. Puisqu'on manque d'espaces verts dans l'hyper-centre de Lille, le mieux est sans doute de réutiliser ceux qui existent à la condition de pouvoir trouver d'autres solutions pour les voitures. C'est sans doute un point majeur.

Quatrième axe important : la valorisation de l'identité architecturale et urbaine du quartier. Vous avez là, sur un axe majeur d'entrée de la ville, la façade des Arts et Métiers que nous avons prévu de ravalier, mais un certain nombre de difficultés d'ordre juridique retardent le projet.

Cela reste un enjeu majeur pour les dizaines et dizaines de milliers de véhicules qui, tous les jours, rentrent dans Lille par le boulevard Louis XIV. Des choses très positives ont été faites de l'autre côté, qu'il s'agisse du collège Franklin, de la Gendarmerie, de l'immeuble de la SLE, il faut donc faire la même chose pour les Arts et Métiers.

Même chose pour le boulevard de la Liberté où, là aussi, la campagne de ravalement qui doit être poursuivie et intensifiée, a donné des résultats spectaculaires par rapport à un boulevard qui était triste il y a trois ou quatre ans et qui, aujourd'hui, a repris des couleurs.

La carte suivante vous résume l'ensemble des enjeux en matière de places sur ce secteur du Centre dans les dix prochaines années, de ce qui pourrait améliorer considérablement à la fois la qualité urbaine et l'identité architecturale et urbaine de ce quartier du Centre. Il faut protéger le patrimoine architectural existant, mettre en valeur cette identité et renforcer la promotion touristique du patrimoine, que ce soit par la signalétique ou le plan lumières. J'ajoute d'ailleurs que, sur le plan du mobilier urbain -et Daniel ROUGERIE en a parfaitement conscience- il faut harmoniser les choses et peut-être limiter la place d'un mobilier parfois un peu anarchique.

Dernier enjeu de ce secteur du centre -mais là c'est moins thématique et plus géographique- c'est le réaménagement du secteur Est du quartier, compris dans le quartier du Centre. C'est bien entendu tout le projet Euralille et, au-delà de la déviation du périphérique, un certain nombre de terrains de la Foire qui seront réintégrés dans la ville, dans la mesure où la coupure urbaine forte que représentait le périphérique Est sera déviée vers les voies SNCF et où, donc, on pourra aller, tant au niveau du Palais des Congrès qu'au niveau des équipements et logements qui seront réalisés sur les terrains actuels de la foire, de manière beaucoup plus facile entre la ville actuelle et ces quartiers qui sont le secteur en devenir du quartier du Centre.

Voilà, Monsieur le Maire, j'en ai terminé pour l'ensemble de ces propositions qui ont été longuement étudiées et qui, je crois, réalisent le mieux possible la synthèse dans les éléments qui sont un peu contradictoires, mais qui peuvent être harmonisés dans ce quartier : être le centre fonctionnel d'une agglomération d'un million d'habitants, mais également un quartier où il fait bon vivre.

Merci.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur CACHEUX.

J'ai plusieurs membres du Conseil qui sont inscrits, je leur donne maintenant la parole.

M. RICHIR.

.../...

**M. RICHIR** - J'ai eu l'occasion de relire ce week-end en préparant l'intervention les schémas de quartier déjà préparés pour les autres quartiers de la ville, ce qui permet d'apprécier à la fois tous les avantages et toutes les limites de cette méthode. En ajoutant d'ailleurs que pour ce schéma de quartier qui nous est proposé, on est en présence d'un quartier très particulier, d'une part, et qui, d'autre part, va vivre un calendrier très particulier puisqu'en fonction des résultats des échéances que nous attendons pour 1997, en mars et en septembre, la vie de quartier sera plus ou moins fondamentalement bouleversée. Ce qui amènera, à mon avis, à reconsidérer ce schéma en fonction d'éventuelles évolutions de ce quartier.

C'est un quartier qui ne se prête pas, sauf dans les zones qui peuvent être aménagées autour de l'ancienne Foire Internationale et autour de la Gare Saint-Sauveur, qui ne se prête pas effectivement à des transformations lourdes, nous sommes en hypercentre, ce qui explique peut-être un certain nombre d'imprécisions de ce document qui parle souvent d'optimisation, de renforcement, d'incitation ou de réflexion sur des sites potentiels comme le secteur du Palais Rameau, peut-être injustement abordé dans ce document, quoi qu'il en soit, il tente d'apporter un certain nombre d'améliorations à la vie quotidienne des habitants de ce quartier et bien entendu aussi aux fonctions de ce quartier pour l'ensemble de la Métropole, de notre Région transfrontalière.

Toutefois, au travers de ce projet, nous avons repéré un certain nombre de problèmes insuffisamment traités. Je voudrais ici les résumer.

La première chose qui pourrait paraître anecdotique et qui, à mon avis, ne l'est pas, et je crois que cette chose a d'ailleurs été particulièrement relevée par les conseillers de quartier, c'est la nécessité d'internationaliser ce quartier, en particulier au travers d'une signalétique qui, à mon avis, devrait être trilingue dans un quartier qui accueille de plus en plus de population étrangère en visite ou en séjour à Lille.

Deuxième point, le problème du boulevard Jean-Baptiste Lebas. Je rappelle que dans le programme municipal 1995/2001, figurait, tant dans les dispositions générales concernant le stationnement que dans les dispositions spécifiques concernant le quartier Lille-Centre "la construction -je lis- de nouveaux parkings souterrains ou en silos, par exemple sous la voirie du boulevard Jean-Baptiste Lebas, avec création d'espaces verts en surface". Apparemment, cette option est abandonnée, en tout cas, on ne la retrouve pas dans ce schéma de quartier.

Troisième point qui est important aussi et sur lequel, je crois, les conseillers de quartier ont attiré aussi à plusieurs reprises l'attention de la Présidente et des élus en charge du dossier, c'est le problème persistant du découpage de maisons familiales en studios, de façon souvent sauvage, au mépris de la loi. Je pense qu'il conviendrait pour ce quartier, et pas uniquement pour celui-là d'ailleurs, d'être beaucoup plus incisif. Et sachez que dans un dossier comme celui-là, les familles politiques que nous sommes et que nous représentons accepteraient un peu plus de dirigisme en la matière.

Quatrième point qui me paraît non abordé du tout, et je le regrette beaucoup : chacun sait que l'un des problèmes majeurs des centres-villes, c'est le bruit. Et le bruit, pour les populations qui y vivent, et effectivement l'arbitrage difficile à faire entre les intérêts des riverains qui aspirent à une vie normale, en particulier le soir, la nuit pendant leur sommeil, et par ailleurs les populations qui fréquentent ces quartiers qui ont d'autres aspirations. On a, en particulier dans le secteur de la rue Masséna bien entendu, une illustration de cette difficulté et je regrette que cet aspect ne soit pas pris en compte dans ce schéma d'aménagement au travers d'un certain nombre de mesures qui auraient pu permettre de trouver une solution.

Je rappellerai par ailleurs que nous avons dans la majorité municipale un Conseiller délégué dont la délégation figure dans la lutte contre le bruit, il a au moins le mérite de se signaler par son silence, ce qui déjà est une qualité en soi dans ce genre de sujet.

.../...

Autre point qui est tout à fait étonnant également, c'est que dans ce dossier Lille-Centre, on ne parle pas d'Euralille. Alors je vous rassure, Monsieur le Maire, je ne vais pas rouvrir le débat d'Euralille, mais il apparaîtrait quand même sage de s'interroger sur les problèmes d'accès à Euralille par la traversée du centre et en particulier par les problèmes considérables connus aujourd'hui par l'espace compris entre la place de la Gare et la place des Buisses qui se transforme dès le milieu de l'après-midi, tous les vendredis soirs, les samedis après-midi et les dimanches en fin de journée, en un labyrinthe absolument inextricable pour des personnes qui ne peuvent pas toujours, pour ce qu'elles ont à y faire, utiliser les transports en commun. Cet aspect me semble avoir été insuffisamment pris en compte dans ce dossier.

Dernier point, et il dépassera largement le seul cadre du problème du centre-ville, je voudrais parler du problème des transports en commun.

Le quartier centre-ville possède à lui seul plusieurs stations de métro, mais surtout, une bonne partie des stations de métro de notre réseau VAL sont destinées à accéder au centre-ville, et en particulier au travers -vous l'avez évoqué- d'un certain nombre de parkings de dissuasion destinés à être utilisés par l'automobiliste qui dépose sa voiture et prend le métro. Je voudrais ce soir attirer l'attention de notre Conseil -et le faire avec une certaine solennité- et faire un certain nombre de propositions pour l'évolution de la situation du métro à Lille, élément essentiel de la vitalité et de l'irrigation de notre centre-ville.

Tous les jours, nous constatons une dégradation de la sécurité dans le métro lillois et autour des stations, multiplication d'agressions physiques et verbales, vols, trafics de drogues, apparition de bandes de voyous parfois très jeunes.

Il en résulte une diminution de la fréquentation du métro, en particulier par les retraités, par les personnes âgées, par les femmes seules, mais aussi par les enfants et adolescents dont les parents s'inquiètent.

Dans le même temps, les chiffres du taux de fraude dans le métro lillois laissent pantois : plus de 10 % des usagés du métro voyageraient sans billet. Ceci est inacceptable et entretient une véritable atmosphère d'incivilité. Lorsque 10 % d'une population dans un mode de transport en commun voyagent sans titre de transport, l'atmosphère de ce mode de transport en commun, forcément, se dégrade fortement.

Lille, au travers de sa Communauté Urbaine, s'est largement endettée pour financer ses transports en commun, bus, tramway, métro, et c'est une bonne chose. Les résultats en matière de fréquentation et de désengorgement en centre-ville ne sont pas au rendez-vous.

Nous verrons tout à l'heure dans la délibération concernant les emplois de service pour la qualité de la vie et de la ville à Lille, un certain nombre de propositions en la matière. Elles nous apparaissent totalement insuffisantes -j'en profite pour le dire maintenant et de ce fait j'annulerai mon intervention de tout à l'heure- et absolument pas à la hauteur des enjeux dans une ville qui comme Lille, prétend, et à juste titre, au rang et au statut de Métropole internationale.

Alors, vous me direz "mais ce dossier n'est pas un dossier lillois c'est un dossier de la Communauté Urbaine, mais l'insécurité c'est le rôle de la Police Nationale mais vos propositions, comment les financeriez vous ?" Certes, c'est un dossier de la compétence de la Communauté Urbaine, mais nous ne pouvons pas à Lille ne pas évoquer des dossiers communautaires qui touchent 25 stations de métro sur le territoire de notre commune, dont plusieurs en centre-ville commé on l'a vu tout à l'heure.

.../...

On me dit aussi "mais développons le rôle de la Police Nationale, elle ne fait pas son travail". Non, je crois qu'on ne peut plus dire cela. La Police Nationale effectue son travail dans le métro, on peut lui demander plus. Le véritable problème aujourd'hui, et tout particulièrement pour les stations du centre-ville mais pas pour elles seules, c'est que nous avons conçu ce métro fort bien à une époque, il a été ce que j'appellerai un "VAL première génération". Aujourd'hui, la conception même des stations de ce métro, et en particulier celles du centre-ville, ne correspond plus du tout aux réalités urbaines d'une ville comme Lille, encore une fois avec sa prétention totalement justifiée de grande métropole internationale.

Je crois qu'il nous faut aujourd'hui complètement repenser la fonction et la conception de nos stations de métro car ce problème n'est pas une fatalité. Je rappellerai que la ville de Toulouse utilise le même métro VAL, le taux de fraude n'y excède pas 2 %, la sécurité y est à un niveau excellent puisque les Toulousains estiment que le métro à Toulouse est le moyen de transport le plus sûr.

Alors quelles propositions ? Et j'en finirai là.

Lille doit donc faire évoluer totalement, et nous faisons quatre propositions fortes sur lesquelles nous pourrions ensemble travailler et adhérer, pour faire de 1997 l'année de la régénération du métro lillois.

1°) Il faut absolument installer des portiques de sécurité dès l'entrée des stations en lieu et place des actuelles bornes de compostage.

2°) Il est impératif pour accéder aux ascenseurs des stations qu'il y ait également un dispositif de compostage pour l'accès aux ascenseurs.

3°) Il faut, de façon urgente, développer dans les stations des activités de services très largement, et bien plus que ce qui est à l'étude actuellement, kiosques à journaux, petites boutiques, clés minute, dépôts de pressing, voire, pourquoi pas, annexes de services publics.

4°) Il faut enfin assurer une présence systématique de gardiennage et d'agents de sécurité dans les stations, en coordination avec les brigades métro de la Police Nationale. Et ce qui est proposé au travers du programme emplois de services est un élément intéressant, mais à amplifier de façon considérable.

Ces mesures, me direz-vous, ont un coût. Certes, il peut être largement supporté par la baisse de la fraude supérieure à 10 %, je le rappelle, par l'implantation de boutiques de services, et, je le dis ce soir, par l'apparition de panneaux publicitaires dans les stations car celles-ci ont été conçues à une époque où, effectivement, on pouvait accepter ce parti pris esthétique, non dénué d'ailleurs d'une certaine froideur, je pense qu'aujourd'hui cette conception, encore une fois, n'est plus adaptée.

Nous vous proposons ce soir, nous tendons la main pour proposer un véritable plan de sécurité du métro lillois. Nous en proposons des modalités de financement. Je crois qu'il faut nous y attaquer. Il faut absolument faire de 1997 ce chantier prioritaire, et en particulier, nous pourrions par là-même, réconcilier les Lillois avec leur métro dont ils étaient si fiers à l'inauguration.

Ce dossier est majeur, il n'y aura pas de vitalité et de dynamisme du centre-ville, tout ce que nous ferons pour le centre-ville sera voué à l'échec, si nous ne menons pas rapidement, encore une fois, la transformation de notre métro.

.../...

Voilà la contribution que je voulais apporter ce soir. Nous prenons en compte le schéma de quartier. Nous l'adopterons, en sachant qu'à notre avis il doit faire l'objet d'un réexamen d'ici un an après les décisions importantes qu'attend notre ville. Et je pense que si, parallèlement à ce dossier, nous, Lillois, ne sommes pas les moteurs de l'évolution de la conception de nos stations de métro par un véritable plan de sécurité, nous aurons absolument échoué, nous avons le souhait de réussir parce que, vous comme nous, nous aimons notre ville, et nous voulons pouvoir être fiers de ce qui a été un élément moteur de son image : son métro. Merci.

Monsieur le Maire - Je donne la parole maintenant à Madame ROUGERIE.

Mme ROUGERIE - Monsieur le Maire, le Conseil de Quartier s'est beaucoup investi, notamment sa commission "urbanisme-environnement", dans l'étude du document qui va déterminer pour au moins quinze ans le devenir du quartier.

Il a adopté à l'unanimité les principes généraux d'orientation repris autour des différents thèmes, en souhaitant que les propositions présentées intègrent effectivement la dimension humaine du citoyen dans la ville.

Il souhaite être associé très étroitement à l'application de ce schéma et veillera à ce que toutes les mesures susceptibles de favoriser le lien social, la relation de proximité, soient sur chacun des thèmes réellement prises en considération.

Quelques points ont retenu particulièrement son attention.

Le renforcement de la fonction résidentielle suppose le retour des familles en centre-ville. Le Conseil souhaite pouvoir suivre avec attention les demandes de permis de construire et exprimer ses observations si les programmes présentés ne comportent pas suffisamment de grands logements.

Il s'élève contre la transformation sauvage de maisons en studios sans aucune structure d'accompagnement telle que parking ou local poubelles, et souhaite l'interdiction pure et simple de telles pratiques.

Il souhaite qu'une attention particulière soit portée à l'aménagement de l'espace piéton : installation de bancs, amélioration de la signalétique et de l'éclairage des secteurs protégés, normalisation du mobilier urbain. Egalement attention particulière pour l'espace cyclable. Et il émet l'idée que les pistes cyclables puissent être placées dans certains cas sur le côté gauche des chaussées.

Il insiste sur l'urgence d'aménager le boulevard Jean-Baptiste Lebas pour redonner à cet espace qui est devenu un immense parking une fonction d'espace vert.

Il demande que des mesures soient prises pour favoriser l'implantation de commerces dans les zones d'habitation où ils font actuellement défaut en périphérie du quartier.

Enfin, il fonde beaucoup d'espoirs sur l'aménagement de la frange Est du quartier, avec la réintégration du boulevard Hoover dans le réseau urbain du quartier et souhaite s'impliquer fortement dans ce réaménagement. Merci.

Monsieur le Maire - Merci, Madame ROUGERIE.

M. PETITE.

.../...

M. PETITE - Après la hauteur de vue et la largeur de vue également des rapports que l'on vient d'entendre, j'ai peur que mon intervention paraisse très partielle. Cependant, je crois pouvoir dire qu'elle intéresse un certain nombre de gens.

J'ai suivi avec beaucoup d'attention le rapport sur le schéma directeur d'urbanisme du quartier de Lille-Centre et je désire attirer votre attention sur les implications que ce schéma peut avoir à sa périphérie avec d'autres quartiers, spécialement celui du Vieux-Lille au niveau de la Place du Théâtre.

Pendant des années, les commerçants, qui n'étaient pas tous des investisseurs vagabonds, ont déployé des efforts considérables dans différents domaines en relation avec diverses collectivités dont la Mairie, organismes ou associations. Ils ont réussi, malgré l'éloignement des moyens de transports collectifs, des autobus déplacés, le Mongy exilé, le métro éloigné, à s'intégrer dans la renaissance de l'hypercentre et le développement du tourisme.

Sachant que les deux tiers de la clientèle viennent de l'étranger, de Belgique mais aussi maintenant de Grande-Bretagne, de Hollande, les retombées financières pour la ville ne sont pas négligeables.

L'histoire nous apprenant qu'une situation favorable n'est jamais définitive, on peut se poser la question de l'influence que peut avoir le schéma directeur, et spécialement la mise éventuelle en secteur piétonnier de la Place du Théâtre, sur l'activité commerciale.

Il conviendrait donc, à mon sens, de prendre en compte avec beaucoup d'attention ces deux zones sensibles et ne pas obliger encore une fois les commerçants, après les épreuves des années 60-70, à une nouvelle révision déchirante.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire - M. CACHEUX.

M. CACHEUX - Très rapidement, Monsieur le Maire, je voudrais faire quatre observations par rapport aux remarques qui ont pu être faites.

La première. Monsieur RICHIR l'a noté et je crois que c'est vrai, la décision positive ou négative relative aux Jeux Olympiques, et donc les incertitudes relatives aux échéances de mars et de septembre, ont beaucoup d'influence sur le quartier du centre. Que ce soit sur l'attractivité globale sur Lille ou sur des espaces très précis.

Sur Saint-Sauveur en particulier dont je pense que chacun est d'accord sur sa destination ultime et on voit bien qu'une issue positive sur le dossier des Jeux Olympiques accélérerait considérablement la réalisation de ce secteur que chacun a la volonté de construire comme un quartier de la ville, de façon à mieux recoudre le tissu urbain en particulier entre Moulins et le quartier du Centre.

Il en est de même, d'ailleurs, pour les espaces que l'on appelle les espaces de la Foire où dans le dossier des Jeux Olympiques, et d'ailleurs en partie pour des constructions provisoires, un centre international de presse est conçu sur ce terrain de la Foire alors que, bien évidemment, si nous n'avions pas les Jeux Olympiques, une autre destination serait arrêtée.

Et pour autant, je dis que, quoi qu'il arrive, le boulevard Hoover sera réaménagé puisque le financement de ce réaménagement est contenu dans le dossier de la déviation du périphérique Est. Donc, dossier Jeux Olympiques ou pas, le boulevard Hoover sera entièrement réaménagé.

.../...

Il y a donc effectivement un certain nombre d'incertitudes. Je l'ai dit d'entrée de jeu, un schéma de quartier c'est à la fois suffisamment précis pour être un guide pour l'action, et en particulier pour l'action foncière, mais également en matière d'habitat et de logement, mais aussi suffisamment souple pour s'adapter au réel. Par exemple, puisque vous évoquiez d'autres schémas de quartier, Monsieur RICHIR, je constate que le schéma de quartier de Moulins, qui n'avait pas prévu, parce que la décision n'était pas prise, l'installation de la Faculté de Droit, nécessitait des ajustements mais ne remettait pas en cause fondamentalement les options du schéma de quartier de Moulins. Cela a pu s'adapter et pourtant c'est un investissement majeur pour ce quartier que la réalisation de la Faculté de Droit.

Moi-même, je relis assez régulièrement ces schémas de quartier. Je constate d'ailleurs que la relecture devient une des activités favorites au niveau d'un certain nombre de collègues, c'est très bien d'ailleurs. Et j'ai le sentiment que finalement nous faisons assez bien cet équilibre.

Voilà la première observation que je voulais faire.

J'ajoute d'ailleurs en incidente que pour ce qui est du boulevard Jean-Baptiste Lebas, la volonté est bien de diminuer et de supprimer la place des voitures, que ce soit par un parking souterrain ou par un déplacement total des voitures, d'en refaire un espace vert. Il n'y a pas, me semble-t-il, de contradiction majeure mais avancée de la réflexion entre ce qui est engagement du programme municipal et proposition qui est faite dans le cadre du schéma de quartier.

Deuxième observation que je veux faire, c'est à propos du découpage sauvage de maisons familiales. Je tiens à dire à ce niveau que l'acte de construire est un acte partagé. Que nous-même, Municipalité, à travers le permis de construire, à travers le Plan d'Occupation des Sols, nous y avons un certain nombre de responsabilités, mais que les promoteurs et en particulier les promoteurs privés, ont également un certain nombre de responsabilités.

Je tiens à rappeler une nouvelle fois que le Maire, puisque c'est lui qui délivre les permis de construire, n'a pas le droit de refuser un permis de construire tout simplement parce qu'il n'y a que des studios dans le programme. Il n'a pas le droit. Et c'est vrai que l'on a assisté à une évolution de la fiscalité sur le plan national qui, à travers ce que l'on a appelé la loi Méhaignerie, la loi Quilès, qui avait d'ailleurs été reprise par un autre ministre, calibrait les investissements de manière telle que les gens avaient intérêt fiscalement à ne faire que des studios, des types 1, grand maximum des types 2.

Nous allons voir ce que donne un nouveau dispositif qui se met en place, ce que l'on appelle "l'amortissement Périsso".

Le maire n'a pas le droit de refuser un permis de construire, le permis de construire est le constat que l'on fait du respect des règles de construction mais sûrement pas du programme, je tiens à le rappeler.

Alors, à travers la révision du Plan d'Occupation des Sols que nous allons entamer au niveau de la Communauté Urbaine de Lille, nous essaierons de restreindre encore les possibilités actuellement offertes. Je signale par exemple qu'au-delà de 3 logements, quiconque est tenu de construire une place de stationnement et que nous pouvons parfaitement, le Maire peut parfaitement refuser un permis de construire dès lors qu'il n'y a pas de place de stationnement. Il peut refuser le versement de la taxe compensatoire.

.../...

Faut-il aller plus loin ? Moi, je constate que tant Monsieur RICHIR que Madame ROUGERIE ont parlé du découpage sauvage, et Monsieur RICHIR a ajouté au mépris de la loi. C'est vrai qu'au niveau de tout ce qui est verbalisation, suivi, contravention, nous avons une multiplication des dossiers que nous déposons au tribunal pour des projets que les gens n'ont jamais fait acter, pour lesquels ils n'ont jamais demandé la moindre autorisation de construire. Il faut renforcer la répression -il faut bien dire les choses comme elles sont- en la matière.

J'ajoute que je pense qu'il est important que dans ce quartier comme dans tous les autres le logement social, où là nous sommes beaucoup plus maîtres, garde toute sa place, comme cela existe déjà, et comme il faudra le maintenir dans un certain nombre d'opportunités foncières qui existent. J'ajoute d'ailleurs que dans le dossier de la Gare Saint-Sauveur, du dossier Jeux Olympiques, le logement social a toute sa place, plus de 20 % de logements sont prévus.

Troisième observation que je veux faire, c'est à propos du bruit. Il est vrai que nous l'avons sans doute un peu sous-estimé. Nous l'avons vu plus comme un schéma d'aménagement et d'urbanisme que comme le dossier qui appréhende tous les problèmes d'un quartier. Nous ne voyons pas par exemple le fonctionnement de tout un certain nombre d'équipements, nous estimons que cela n'a pas à être dans le schéma de quartier. On aurait sans doute dû accorder davantage d'attention au problème du bruit, et ce d'autant plus que c'est vrai, même si c'est un problème très difficile, le problème du bruit est un problème important.

Cela est d'autant plus difficile qu'on s'aperçoit que ce sont rarement les équipements eux-mêmes qui font le bruit -on a eu le fameux exemple du "Why Not" rue Maracci- mais que c'est l'animation créée par les équipements, les portes de voitures qui claquent et le stationnement qui gênent particulièrement les riverains.

Dernier point que je veux évoquer, celui des transports en commun. Pour simplement prendre acte des propositions qui sont faites mais pour dire qu'il s'agit d'un problème particulièrement complexe.

D'abord, c'est vrai, c'est un dossier communautaire, même s'il concerne très directement la Ville de Lille et en particulier le quartier du Centre.

Nous avons constaté dans tous les réseaux urbains de transport en site propre -c'est comme cela qu'on les appelle dans le jargon technique- une diminution de la fréquentation en 1995, malheureusement, je le pense, liée à un certain nombre d'événements et en particulier d'attentats, phénomène qui malheureusement vient de reprendre tout à fait tragiquement à Paris. On l'a constaté partout, à Lille comme à Paris et dans tous les autres réseaux, Lyon, Marseille et quelques autres.

Ceci étant, je pense qu'un certain nombre de propositions font d'ores et déjà l'objet d'études très avancées qui devraient aboutir à des réalisations très concrètes. Qu'il s'agisse de boutiques ou de renforcement de présences, notamment de personnels et d'agents d'ambiance dans le métro. Je pense que cela est infiniment souhaitable mais ne croyons pas que ce sera la panacée universelle. Quand on a l'exemple du métro parisien, qui est finalement le plus développé de ce point de vue, où la présence de ses boutiques est tout à fait multiple dans de nombreuses stations et où la présence des personnels est importante, on s'aperçoit malheureusement, et en particulier lorsque l'heure est relativement tardive, que les problèmes de sécurité existent.

Donc, prenons tout un certain nombre de mesures, et certaines sont quasiment en état d'être mises en oeuvre -Pierre de SAINTIGNON en reparlera tout à l'heure- pour renforcer la sécurité, mais je pense qu'il n'y a pas de sécurité absolue.

.../...

J'ajoute, pour ce qui me concerne, que je reste réservé à la présence de panneaux publicitaires puisqu'on l'a évoqué. Je reste persuadé que ce qui a été un élément fort du métro lillois, c'est sa qualité architecturale et la qualité de la construction ; qu'aujourd'hui, après plus de dix années de fonctionnement, il reste dans un état tout à fait remarquable, qu'on ne constate d'ailleurs ni à Lyon, ni à Marseille. Je pense que l'absence de publicité a été un élément parmi d'autres de cette qualité.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je voulais dire en concluant sur la Place du Théâtre. Il nous faut la réaménager. Je crois que beaucoup de choses ont été faites, très positives, pour renforcer l'attractivité. Je rappelle en particulier le réaménagement de la Vieille Bourse, opération de plus de 10 MF ; le fait que la Chambre de Commerce, à notre initiative, et nous avons contribué financièrement à ravalier le bâtiment qui est un bâtiment de qualité ; nous avons supporté intégralement la réhabilitation de l'Opéra. Nous avons souhaité mettre en place un nouveau dispositif de circulation et le laisser de manière provisoire quelque temps pour s'assurer qu'il fonctionne bien. Je crois qu'aujourd'hui -et cela, c'est plus Monsieur ROUGERIE qui le dira- c'est à la satisfaction de beaucoup de gens.

Lorsque l'on sera assuré de l'aménagement qu'il faut faire, il faudra réaménager la Place du Théâtre, mais je crois que c'est la priorité. Beaucoup de choses ont déjà bougé positivement dans tout ce secteur.

Monsieur le Maire - Merci Monsieur CACHEUX.

M. DEGREVE, vous vouliez ajouter un mot.

M. DEGREVE - Oui, un seul mot puisque je ne vais pas reprendre ce que vient de dire Monsieur l'Adjoint Délégué à l'Urbanisme, surtout que c'était avant que je voulais le dire.

Première remarque. Si le Groupe Communiste a été sensible à la présentation qui a été faite de ce dossier, c'est que, pour la première fois, un travail considérable a été réalisé avec le Conseil de Quartier. On n'est pas dans un schéma, même s'il s'agit du quartier du Centre, du Centre vers le Conseil de Quartier, mais c'était bien une élaboration avec un travail d'échanges au sein du Conseil de Quartier qui remontait sur les problèmes des grands éléments structurants gérés par la Ville. Cela est intéressant à noter et il faut en tout cas généraliser cette démarche. Cela est un point positif.

Deuxième remarque. En ce qui concerne le caractère déviant du propos du Député RICHIR sur les problèmes sécuritaires à l'intérieur du métro, je tiens à préciser que nous avons été un peu étonnés de voir qu'il reprenait une liste de propositions d'aménagement qui avait été faite depuis plus de trois ans, pas seulement par le Groupe Communiste mais aussi par les salariés de l'entreprise du métro. Je suis heureux de voir qu'il y a un rapprochement entre le Député et les syndicats. Ce qui n'a pas été le cas de son Président de la République lors de sa dernière prestation. Peut-être les trouve-t-il moins réactionnaires que le Président.

Cela n'a pas empêché le Député RICHIR de voter la loi de finances quand même, et sur ce plan, c'est quand même un problème parce que ce n'est pas en traitant les symptômes -et Monsieur l'Adjoint Délégué a raison- qu'on va régler le problème de fond, parce que c'est la société capitaliste qui est criminogène, et c'est bien cela qu'il faut traiter.

Nous, nous sommes pour le dépassement du capitalisme. Je n'ai pas cru comprendre que Monsieur RICHIR voulait nous accompagner jusque-là. C'est bien de là qu'il va falloir poser le problème. Je n'ai pas entendu parler d'emplois de la part de Monsieur RICHIR parce que cela est lié aux problèmes d'insécurité, en particulier dans le métro. Il faudrait revoir cette partie de discours pour pouvoir peut-être intervenir sur de nouvelles propositions d'aménagement qui pourront avoir l'aval de tous.

.../...

En ce qui nous concerne, nous souhaitons émettre une proposition, Monsieur le Maire. On a vu de très belles choses qui sont passées à la télévision mais un peu rapidement. Par contre, le dossier était excellent dans sa préparation, son élaboration. Ce qui est intéressant, c'est qu'il n'est pas fixe, c'est-à-dire qu'il est encore amandable par l'avis municipal et l'avis des Conseils de Quartier. Donc, si l'ensemble des élus pouvaient avoir la compilation et en couleur telle que nous l'a présentée notre ami CACHEUX sur l'écran, ce serait enrichissant pour l'ensemble des membres du Conseil, y compris pour faire la relecture et les réinterventions au moment où il y aura tels ou tels points qui ressortiront sur ces problèmes d'aménagement du quartier.

Monsieur le Maire - M. Jean-Claude Sabre.

M. SABRE - Monsieur le Maire, merci de me donner la parole. Je ne polémiquerai pas avec Monsieur RICHIR, je lui dirai simplement qu'à Lille il y a un adage "grand parleur, p'tit faiseur". Pour ce qui me concerne et, je pense, pour la quasi-totalité des Elus de cette Municipalité, nous essayons, Monsieur RICHIR, de travailler plutôt que de jouer les bateleurs et de, éventuellement, promouvoir toute une série de pétitions.

(réaction de Monsieur RICHIR).

Monsieur le Maire - Je vous en prie.

M. SABRE - On ne vous coupe pas la parole, Monsieur RICHIR. Merci.

D'une façon plus sérieuse, Monsieur RICHIR, je vous rejoins tout à fait sur la grande préoccupation qui doit être la nôtre, en particulier sur un secteur très sensible qui est le secteur de la rue Masséna, le secteur des Halles d'une façon générale. Nous avons effectivement organisé un certain nombre de rencontres tant avec les tenanciers des établissements que les riverains qui prennent de plein fouet les dysfonctionnements que vous avez indiqués.

Il s'agit d'un dossier excessivement difficile dont la Ville doit se préoccuper mais sur lequel la Ville n'a pas l'ensemble des leviers.

Alors, Monsieur RICHIR, nous allons continuer à travailler. Et puis, comme vous avez annoncé publiquement que vous aviez dans votre chapeau un certain nombre de solutions miracles, je suis tout à fait prêt à vous rencontrer afin d'étudier avec vous, en votre collaboration, des mesures, je l'espère, effectivement réelles, et que nous pourrions améliorer la vie quotidienne de nos concitoyens.

A bientôt, Monsieur RICHIR.

Monsieur le Maire - Nous en terminons avec ce dossier. Il y a eu quelques petites déviations : la sécurité dans le métro, on aura l'occasion d'y revenir. On peut en discuter à perte de vue de toutes ces bandes de petits vauriens qui font des dégâts. Tout cela a une origine que l'on connaît, c'est l'oisiveté de beaucoup de jeunes qui n'ont pas de travail, c'est la misère et l'exclusion.

La vraie solution, n'est pas de refaire un autre métro, c'est de donner du travail à tous ces jeunes. Alors, faites une proposition pour que l'on donne du travail à ces jeunes. J'en connais certains qui ont proposé que 700 000 emplois leur soient réservés. Si déjà beaucoup de ces jeunes trouvaient un emploi, ils ne traîneraient plus dans le métro ou ailleurs. C'est dans cette voie qu'est sans doute la solution, car on pourra toujours multiplier les gendarmes, les C.R.S., -que d'ailleurs, l'Etat ne met pas à notre disposition,- ou les agents d'ambiance, on ne peut pas tout de même avoir plus d'agents d'ambiance dans le métro que de voyageurs. On se heurte là à de graves difficultés.

.../...

Vous le savez, il n'y a pas que le métro, il y a un problème général d'insécurité grandissant depuis deux-trois ans. Cela est dû, on le comprend bien, à l'exaspération des Français et à l'aggravation des problèmes de chômage et d'exclusion.

Mais c'est un autre problème. Nous étions sur le Centre. Un bon travail a été fait. Ceux qui sont d'accord pour l'approuver le manifestent en levant la main :

Pour : l'ensemble du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité. C'est parfait.

#### HABITAT

96/737 - Procédure d'état d'abandon manifeste sur les immeubles sis 5, rue César Franck et 108, rue Pierre Legrand.

Adopté.

#### ACTION FONCIERE

96/738 - Immeuble sis à Lille, 74 quai de l'Ouest, 25 Cité Henninot - Offre de délaissement au profit de la Ville de Lille.

96/739 - Hospice Général - Echange de parcelles avec le Centre Hospitalier Régional et conclusion d'un bail emphytéotique au franc symbolique.

96/740 - Droit de Prémption Urbain - Immeubles sis à Lille 16-18-20-22 et 24 rue de la Concorde - Achat par la Ville de Lille à la Communauté Urbaine de Lille.

96/741 - Immeuble sis à Lille, 1 rue du Château - Achat à la Communauté Urbaine de Lille après exercice du droit de préemption.

96/742 - Immeuble sis à Lille, 74 quai de l'Ouest, 27 Cité Henninot - Offre de délaissement au profit de la Ville de Lille.

96/743 - Immeuble sis à Lille, 70 bis rue Maisence (Salle de sport Francisco Ferrer) - Cession par la Ville de Lille au Conseil Régional.

96/744 - Terrain sis à Lille, rue Berthelot - Achat par la Ville de Lille à la Communauté Urbaine de Lille.

Adoptés.

Monsieur le Maire - Nous passons au problème suivant.

Chemise n° 9, Madame ROUGERIE.

Chemise n° 9

CITOYENNETE - MEDIATION

Rapporteur : Madame ROUGERIE,  
Conseiller Municipal délégué

.../...

**96/728 - Association J.L.F. Jeunesse Loisir Famille - Apprentissage de la citoyenneté - Demande de subvention.**

**Adopté.**

**96/729 - Maison de la Citoyenneté et des Médiations de la Ville de Lille - Projet.**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, lors de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 1995, vous avez adopté le principe de la mise en place d'une Maison de la Médiation. Engagement a été pris ce jour-là de tenir le Conseil au courant de l'évolution du projet.

Durant cette année 1996, de très nombreux entretiens -plus de 50- ont eu lieu, avec des élus, des fonctionnaires municipaux, des personnes qualifiées représentant le monde juridique et judiciaire.

Des contacts ont été pris également avec de nombreuses villes de France et de l'étranger.

Un questionnaire a été adressé à 43 associations lilloises susceptibles de développer des partenariats avec une future Maison de la Citoyenneté et des Médiations, titre qui paraît mieux correspondre à la philosophie générale et aux activités que la "Maison de la Médiation" initialement retenue.

Enfin, l'avis des groupes politiques a été sollicité avant la présentation au Conseil afin de recueillir leurs suggestions.

L'Intergroupe n'a pas souhaité répondre à cette demande de dialogue.

Compte tenu des analyses des attentes exprimées, nous confirmons la nécessité d'articuler la Maison autour de deux axes :

- l'aide au citoyen dans sa vie quotidienne,
- la création d'un lieu d'échanges, d'information, de formation à la citoyenneté.

Aide au citoyen dans sa vie quotidienne par la création d'un guichet unique, lieu de première écoute, de réponses simples et rapides, d'orientation vers les divers partenaires de la Maison. Ce guichet unique est la pièce maîtresse du système.

Compte tenu de la volonté de la Ville de donner à cette Maison un caractère municipal, il sera constitué par un noyau dur de 5 à 7 fonctionnaires ayant des profils variés, solides et complémentaires.

Ces fonctionnaires ne pourront travailler seuls et le succès du système reposera en grande partie sur ces partenaires institutionnels ou associatifs.

Le premier est le C.I.R.A. dont l'aide nous est d'ores et déjà acquise sous différentes formes :

- installation de bornes d'appel direct, accessibles aux usagers de la ville,
- convention de services entre les deux structures,
- formation des agents d'accueil.

.../...

Ensuite, un réseau de correspondants voire même de permanences ponctuelles devra être institutionnalisé avec les principales administrations lilloises.

L'office d'H.L.M est prêt également à établir des liens réguliers avec la future Maison. Cela est très important compte tenu du nombre de logements H.L.M. qu'il y a dans cette ville.

Les avocats ont toute leur place dans cette Maison. Une convention entre la Ville et l'Ordre permet déjà aux Lillois de bénéficier de consultations. Des contacts sont en cours avec le Barreau pour déterminer les conditions dans lesquelles cette collaboration devra évoluer.

Le conciliateur de justice a déjà manifesté son désir d'être accueilli dans la Maison pour y tenir des permanences.

L'Association Intercommunale d'Aide aux victimes, compétente notamment en matière de médiation pénale, y exercera ses activités.

D'autres associations, une vingtaine, travaillant dans le cadre de l'aide aux difficultés quotidiennes : logement, consommation, surendettement, ou dans le cadre de médiations familiales ou interculturelles, nous ont déjà fait part de leur désir de travailler au sein de la Maison. Nous les rencontrerons dès le début de l'année prochaine pour élaborer les conditions de notre collaboration qui devra déboucher sur des conventions de partenariat.

Le Conseil Communal de Concertation sera également saisi de ce projet et nous attendons ses avis et ses propositions.

Enfin, parmi les partenaires privilégiés, il y a les Elus. Leur implication personnelle sera très importante dans la réussite de la Maison. Leur présence est indispensable au sein de la structure de pilotage et de suivi qui sera mise en place au cours du premier trimestre 1997.

Le deuxième volet d'intervention de la future Maison est la création d'un lieu d'échanges, d'information, de formation et d'accès à la citoyenneté. Il se mettra en place progressivement.

Une bibliothèque, un centre d'archives sur la médiation permettront à des travailleurs sociaux, à des chercheurs et à des acteurs de la vie publique, de consulter des banques de données, d'accéder aux sources documentaires, notamment par l'utilisation des multimédias et, à terme, pourront également être proposées des formations à l'écoute, à l'accueil, à la résolution des conflits.

L'accueil des usagers. La création du lieu ressources nécessite un lieu d'installation central, facilement accessible à tous. Les anciens locaux de la Trésorerie Municipale ont été retenus. Ils seront partagés avec les services du Conseil Communal de Prévention de la Délinquance qui sera un partenaire important dans la mise en place de la structure. Ces locaux sont spacieux, pourvus sur leur arrière d'une salle de réunion et de nombreux bureaux propices à la confidentialité et ils disposent d'une entrée indépendante de l'Hôtel de Ville. Ils sont facilement accessibles depuis la Porte de Paris et de la future entrée principale de la Place Augustin Laurent.

Pour l'instant, pour la grande partie de ces locaux, il s'agit d'un grand plateau vide et ce sont les futurs occupants qui lui donneront forme tous ensemble dans le courant 1997.

Le financement de cette structure n'est pas détaillé dans cette communication. Il se mettra en place progressivement, courant 1997 et 1998, après bien entendu propositions des Commissions et vote du Conseil Municipal.

.../...

Outre le redéploiement de moyens déjà existants, personnel municipal, subventions à certaines associations partenaires, il faudra rechercher des financements qui, compte tenu du caractère innovant du projet -je crois que c'est un projet qui n'existe absolument nulle part dans cette forme- des financements pourraient peut-être être apportés par l'Europe, l'Etat, dans le cadre du Contrat Ville et vraisemblablement d'autres structures, mais c'est une autre phase.

Voilà, Monsieur le Maire, mes Chers collègues, l'état d'avancement de ce projet.

Monsieur le Maire - On vous remercie, Madame ROUGERIE. Un an de travail. Et on ouvrira cette Maison à la fin de l'année 1997.

M. LESERRE.

M. LESERRE - Deux choses. Tout d'abord, Madame ROUGERIE, pour répondre à vos propos concernant notre refus de vous recevoir. Il existe dans cette ville des espaces de débat public ou des espaces de débat entre Elus. Ces espaces sont les Commissions, le débat a eu lieu en commission, et cet espace est ce soir le Conseil Municipal, qui est l'espace de débat public concernant les dossiers proposés au Conseil.

D'autre part, certains d'entre nous -dont je suis- ont pris des contacts avec vous pour discuter de ce dossier. Nous avons donc décidé ce soir de faire nos propositions et notre diagnostic concernant la Maison de la Citoyenneté et des Médiations.

Concernant le dossier lui-même. En 1978, la Ville de Lille décidait la création d'un service municipal de médiation et, alors même que ce service atteint aujourd'hui sa majorité, nous voici en face de sa redéfinition.

Autant le dire tout de suite, Madame ROUGERIE, le travail que vous avez mené avec votre équipe, et notamment avec votre chargé de mission, est d'excellente qualité. Il dresse un constat et propose des solutions.

Surtout, il affiche une grande ambition, résumée dans le titre même de cette délibération : Maison de la Citoyenneté et des Médiations. Le titre est alléchant mais allons voir d'un peu plus près le diagnostic et examinons ensemble les solutions.

Sur le diagnostic, les évidences s'imposent :

- complexité croissante des décisions prises,
- perte ou affaiblissement des repères ou des référents traditionnels qui jouaient un rôle naturel de régulation sociale, que ce soit la famille, le quartier, l'école. Tout cela, chacun le regrette, mais il faut effectivement en prendre acte.

Quant aux solutions, il n'y a pas d'évidences. Que nous annonce ce projet ?

La nouveauté, c'est le guichet unique, mais toujours dans les locaux de la Mairie centrale, et toujours dirigé par un Elu de la Majorité.

Tout y passe dans ce projet et rien n'échappe apparemment à cette nouvelle Maison : conflits sociaux, familiaux, interculturels, intergénérationnels, conflits avec les H.L.M., avec la justice, avec des services administratifs. On y trouve même de la formation à l'écoute, de la formation aux enseignants et aux policiers pour la prévention de la violence, et je n'oublie pas la bibliothèque et surtout l'incontournable accès à Internet, gage ultime de modernité sans lequel tout projet aujourd'hui semblerait rétrograde, et qui nous ouvrira donc, à la médiation internationale.

.../...

Pour notre part, nous pensons qu'il est possible d'aborder le problème d'une autre façon. Il existe à l'intérieur même de cette ville -sans parler des Elus qui sont de facto des médiateurs, sans parler des associations- il existe dans cette ville de multiples structures dont l'origine était justement de jouer un rôle de médiation et de régulation sociale : les services de la Ville, les centres sociaux, les maisons de quartier -j'en oublie sans doute- puis, le dernier en date, le Conseil Communal de Concertation lui-même.

Alors, Monsieur le Maire, Madame ROUGERIE, voici notre diagnostic et voilà nos solutions.

Etre médiateur tout d'abord, c'est atténuer les dysfonctionnements existants. Il y a trop de personnes dans cette ville qu'on laisse sans réponse par exemple à l'Office des H.L.M., pour des problèmes de loyer ou de charges, qui souhaitent parfois notre intervention, mais qui nous demandent toujours, par peur de perdre leur logement, de cacher leur nom.

Il y a trop de personnes dans cette ville qui ne trouvent pas forcément de réponses appropriées dans les mairies de quartiers, alors même que c'est l'endroit où elles devraient les trouver.

Ce n'est pas un problème de personnel municipal, c'est un problème de la Ville qui doit mieux définir les missions de ses services, qui doit redéployer ses moyens et s'engager dans un ambitieux programme de formation de tous les personnels. C'est la première étape afin de réduire en amont les propres dysfonctionnements et ainsi réduire les besoins de médiation.

Il faut ajouter pour être tout à fait complet que l'Etat est devant exactement le même déficit.

Etre médiateur, ensuite, c'est être -je ne reviens pas sur l'étymologie latine, "mediare", c'est être au milieu- c'est d'être justement au milieu.

En choisissant d'installer la Maison de la Médiation à l'intérieur de la Mairie Centrale, vous placez le médiateur au coeur d'une structure qui peut être elle-même à l'origine de ce besoin de médiation.

Et puis, Monsieur le Maire, je rajouterai juste qu'il y a un petit paradoxe : vous avez été l'artisan, le formidable artisan de la décentralisation, au niveau national mais même dans cette ville, avec les mairies de quartier, les dix mairies de quartier, il semble donc un petit peu paradoxal aujourd'hui que vous pratiquiez, alors qu'une nouvelle structure pourrait se mettre en place, la centralisation et la municipalisation.

Pour que cette Maison soit indépendante, il faut lui donner l'indépendance sur le plan géographique, ne pas la mettre dans la mairie, sans quoi vous lui enlevez une partie de sa légitimité.

Enfin, dernier point. Etre médiateur, c'est être l'arbitre impartial entre deux parties opposées. En choisissant de nommer un Elu de votre Majorité responsable de cette Maison, vous faites le choix du contrôle politique. Et, là aussi, il y a un deuxième paradoxe, alors même que vos amis et beaucoup réclament la coupure du cordon ombilical entre la Chancellerie et le Parquet pour tout ce qui est affaire de justice, alors même que vous créez une Maison de la Médiation, vous recréez vous-même ce cordon ombilical. Si cette Maison doit exister, elle doit être indépendante sur le plan politique sans quoi vous lui enlevez l'autre partie de sa légitimité.

Pour conclure, Madame ROUGERIE, à la fin de votre texte, vous évoquez un plateau vide. Faut-il ajouter que c'est le vide aussi sur le plan budgétaire.

.../...

Si vous ne prenez pas en compte les trois points que nous venons d'énoncer, vous risquez de créer -je parodie le Général de GAULLE- un "machin" supplémentaire, sorte d'O.N.U. municipale, à l'ambition, certes, remarquable, mais dont les moyens sont inexistantes ou insuffisants et d'efficacité douteuse.

Merci.

Monsieur le Maire - Vous êtes un esprit singulier, vous ! Dans la façon dont vous voyez les rapports entre tous ceux qui participent à un Conseil Municipal, la façon dont vous avez rejeté du revers de la main tout dialogue avec les membres du Conseil sous prétexte qu'ils sont de la majorité... ! Je comprends que vous les preniez pour des commissaires politiques et que vous preniez quelques gants pour les fréquenter, mais enfin, vous auriez pu discuter de ce problème-là avec Mme ROUGERIE qui est très compétente. Vous auriez sans doute appris quelque chose et sans doute même ce qu'on voulait faire avec une Maison de la Médiation. Vous nous prêtez un projet... Il n'est pas question de faire un tribunal de plus. Il y a des juges et leur travail est suffisamment spécialisé. On ne va pas s'amuser à le faire ici en Mairie.

On a commencé à faire de la médiation -Monsieur DEBEYRE en sait quelque chose- tout simplement pour que des gens n'aillent pas au Tribunal. Il y a des gens qui paient des loyers exorbitants, d'autres à qui il arrive des conflits, de privé à privé...

Pour ceux qui ont des problèmes avec le public, il n'est pas question que Madame ROUGERIE s'interpose entre les HLM et leurs locataires, sauf si on vient la solliciter, mais ce n'est pas cela son travail essentiel.

Beaucoup de gens, dans la ville, ont des différends de toutes sortes, un chien qui est dans les couloirs et qui est insupportable. On peut réagir contre cela sans pour autant aller au Tribunal. En tous les cas, le jour où on a inventé des rapports tout à fait nouveaux avec les avocats, et qu'en particulier la Ville a payé le premier entretien avec un Lillois ou une Lilloise et un avocat, cela a été apprécié.

Il y en a beaucoup qui viennent en mairie voir un avocat, c'est plus facile pour eux que de sonner à une maison où il y a une plaque, chose à laquelle ils ne sont pas habitués. Ils n'y vont pas naturellement. Alors on les aide. Ils viennent ici comme ils le font pour une demande d'aide sociale dans le domaine des litiges qu'ils peuvent avoir les uns avec les autres. Ensuite, l'avocat les prend en charge et traite leur problème qui a des suites devant le Tribunal si nécessaire ou, au contraire, les choses s'arrangent tranquillement à la Maison de la Médiation municipale.

C'est une façon de rendre service et le service de la Médiation a rendu les plus grands services à de nombreux Lillois et Lilloises. On veut continuer avec une publicité plus forte de façon à ce que tous ceux qui le veulent puissent venir et qu'on puisse leur rendre ce service.

Mais, rassurez-vous, il n'est pas question d'en faire une officine politique. Dans ce cas, il fallait faire une Maison du Citoyen et de la Médiation, mais à quoi cela rimerait... ? Vous exagérez ! Vous nous prêtez des idées et des intentions qu'on serait bien incapables d'imaginer ! Et pour passer de la Maison de la Médiation à ce que vous avez présenté vous-même, il faut beaucoup d'imagination !

M. FALISE.

M. FALISE - Monsieur le Maire, en tant que délégué à la démocratie participative, je veux souligner l'intérêt du projet.

.../...

Nous avons mis en place, il y a quelques semaines, le Conseil Communal de Concertation pour associer les organisations des actions collectives des citoyens. Ici, il s'agit d'un dispositif complémentaire qui consiste à se rapprocher du citoyen individuellement, personnellement. Et face à la complexité des situations d'aujourd'hui, à la complexité, reconnaissons-le, souvent, des administrations, il s'agit d'un service extrêmement important.

L'objectif de ce service n'est pas une prise de pouvoir. Un médiateur n'est pas un arbitre. Il s'agit de donner rapidement un conseil, une information pertinente. Et là, il y a certainement beaucoup de travail à faire pour améliorer la situation.

Donc, je ne puis et le Groupe des Personnalités ne peut qu'approuver les perspectives, l'exposé des motifs.

Je me contenterai d'ajouter une ou deux suggestions.

D'abord, je pense que ce que vous avez proposé, c'est-à-dire de travailler en réseau est extrêmement important. Et pour compléter ce travail en réseau avec différents partenaires, il serait sans doute utile, très rapidement, de doter ce premier type de service, c'est-à-dire la médiation, d'une sorte de comité de pilotage où se rassemblerait l'essentiel des acteurs pour qu'ils puissent, ensemble, voir comment se répartir les tâches et comment faire fonctionner un guichet unique. Un guichet unique est une très belle perspective, mais sa réalisation est très difficile et très lente à mettre en oeuvre.

La seconde suggestion serait de ne pas trop vite mélanger le service d'animation citoyenne et le service de conseil de médiation. La tâche de conseil individualisé et celle d'animation collective sont très différentes, et même si elles peuvent être mises dans un même lieu, elles demandent des approches assez différentes et je crois qu'il faut les gérer de façon un peu différenciée. Merci.

Monsieur le Maire - Merci.

Je suis sûr que Madame ROUGERIE mènera cette affaire à bien. J'étais Président de Région lorsque j'ai connu Madame ROUGERIE qui était alors un agent dynamique de la Préfecture au Cabinet du Préfet, et je me souviens dans quelles conditions elle a créé le CIRA, qui est le Centre Interministériel de Renseignements Administratifs.

Elle a donc à la fois une expérience préfectorale, par conséquent une vision des rapports entre l'Etat et les citoyens, et maintenant avec son expérience municipale, la vision de l'élue d'une ville avec les citoyens. Je pense que, forte de ces expériences, elle pourra mener à bien cette tâche.

C'est effectivement une maison qui doit se situer davantage sur le terme "médiation" que sur le terme "citoyen" puisque, ce qu'il faut, c'est rendre service. Mais si, en même temps, on peut mener quelques opérations citoyennes en liaison avec votre Conseil, je pense qu'il n'y a pas d'inconvénient.

Que tous ceux qui sont d'accord pour approuver ce rapport le manifestent en levant la main : les membres de la Majorité municipale et le Front National.

Avis contraire : néant.

Abstention : l'Intergroupe "pour une nouvelle démocratie municipale".

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

.../...

M. ROMAN, vous aviez le rapport sur l'orientation budgétaire, mais nous avons décidé de le remettre au prochain conseil qui aura lieu le 10 février. Je crois que cela arrange tout le monde et vous en êtes d'accord vous-même. Par conséquent, nous aborderons ce débat le 10 février. Merci.

Chemise n° 5

FINANCES

Rapporteur : Monsieur ROMAN  
Adjoint au Maire

96/699 - Fédération des Associations Générales Etudiantes (F.A.G.E.) - Organisation de son 7ème congrès national à Lille du 21 au 24 novembre 1996 - Subvention exceptionnelle.

96/700 - Association Pour l'Amélioration des Conditions d'Hospitalisation des Enfants (A.P.A.C.H.E.) - Organisation de son 2ème congrès européen à Lille le 10 décembre 1996 - Subvention exceptionnelle.

96/701 - Fédération C.G.T. des Cheminots - Organisation de son 37ème congrès à Lille du 10 au 14 mars 1997 - Subvention exceptionnelle.

96/702 - Association des Médecins Experts en Evaluation du Dommage Corporel (A.M.E.D.O.C.) - Organisation du 33ème Congrès de la F.F.A.M.C.E. à Lille du 8 au 10 mai 1997 - Subvention exceptionnelle.

96/703 - Divers produits communaux - Admissions en non valeur.

Adoptés.

96/704 - La Maison des Jeunes - Réhabilitation du Foyer des Jeunes Travailleurs rue Voltaire - Emprunt de 4 820 736 F - Garantie financière de la Ville.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (Monsieur BURIE ne prenant pas part au vote).

96/705 - Association Martine Bernard - Rénovation du Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale sis à Lille, 4 rue du Pont Neuf - Emprunt de 430 000 F - Garantie financière de la Ville.

96/706 - Service Reprographie - Contrat location maintenance d'un système de production DOCUTECH - Avenant n° 1.

96/707 - Secteur du Mont de terre - Mesures de protections phoniques complémentaires.

96/708 - Budgets primitif et supplémentaire - Transferts de crédits - Exercice 1996.

96/709 - Dotations complémentaires et nouvelles - Exercice 1996 - Décision modificative n° 4.

96/710 - Pouponnière - Dotations nouvelles - Exercice 1996 - Décision modificative n° 2.

96/711 - Budgets 1996 et 1997 - Financement de la section d'investissement - Conclusion d'un accord bancaire avec le Crédit Local de France - Groupe Dexia.

.../...

96/712 - Instruction comptable M14 - Amortissement des biens - Modification.

96/713 - Instruction comptable M14 - Mécanisme des charges à répartir.

Adoptés.

96/714 - Budget Primitif 1997 - Débat d'Orientation Budgétaire - Environnement et Propositions.

Ce dossier est retiré de l'ordre du jour.

96/715 - Budget Primitif 1997 - Programmes d'équipement - Loi du 5 janvier 1988 - Article 15 - Autorisation d'ouverture de crédits.

96/716 - Associations - Avances sur subventions 1997.

96/717 - Contrat d'association des écoles privées de Lille - Avance de la Ville pour la scolarité 1996/1997.

96/718 - Exercice des mandats locaux - Indemnités de fonction - Fixation des taux.

Adoptés.

#### INFORMATIQUE

96/719 - Contrat de crédit bail avec la Société Bull Finanservices - Avenant n° 1.

96/720 - Etablissement d'une convention avec l'Aéronef.

Adoptés.

#### DECENTRALISATION

96/721 - Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.

Adopté.

#### L.O.S.C.

96/722 - Mise aux normes du Stade Grimonprez-Jooris - Travaux de rénovation - Procédure d'appel d'offres.

Adopté.

Monsieur le Maire - M. CUCHEVAL, c'est à vous.

Chemise n° 20

#### HANDICAPES - ACCESSIBILITE

Rapporteur : Monsieur CUCHEVAL,  
Adjoint au Maire

96/776 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Handicapées.

Adopté.

.../...

96/777 - Projet de Charte d'Accessibilité "Lille Ouverte".

Monsieur le Maire - Nous avons la présentation d'un audiovisuel.

M. CUCHEVAL - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la charte "Lille Ouverte" qui vous est soumise a été initiée dès 1992 par mon prédécesseur André COLIN.

Cette idée prend corps aujourd'hui après une large concertation. Ce document, dans son esprit comme dans sa rédaction, peut être considéré comme l'expression directe des nombreuses associations lilloises de handicapés présentés dans toute leur diversité au sein de la Commission extra-municipale "intégration des personnes handicapées dans la ville".

Cette démarche n'a rien de formel mais reflète une volonté politique qui considère l'expression démocratique comme le moyen privilégié de l'exercice de la citoyenneté.

Dans le cas qui nous occupe, cet exercice reste trop souvent à conquérir. Il fallait saisir l'occasion d'en accélérer le processus et d'affirmer clairement que les personnes handicapées ont des droits qu'il nous appartient de faire respecter.

Il est difficile d'évaluer le nombre de personnes handicapées d'une commune, cette collectivité territoriale n'ayant pas vocation à gérer l'aide sociale aux personnes, ce qui est plutôt du ressort de l'Etat et du Département.

Toutefois, en se basant sur les chiffres fournis par l'INSEE au niveau européen, on estime à 10 % de la population les personnes qui sont atteintes d'une incapacité totale ou partielle. Il y aurait donc environ 17 000 Lillois handicapés de tous âges, de tous milieux et de tous handicaps. Ce nombre est en tout cas en augmentation, en particulier du fait des accidents du travail ou de la route, ou encore en corrélation avec le vieillissement général de la population.

Si la personne handicapée est différente, cette différence ne peut justifier ni ne doit permettre aucune discrimination. Ce qui est en jeu, c'est la dignité des individus, le respect de la personne humaine.

De plus, souvenons-nous que personne n'est à l'abri d'un accident, d'une maladie invalidante ou tout simplement des "privilèges" tout relatifs de l'âge. Si notre cité est plus accueillante pour les personnes handicapées, elle le sera tout simplement pour tous.

Toute politique en faveur des handicapés s'inspire d'un maître-mot : intégration. C'est, bien sûr, une question morale. Une société évoluée ne peut accepter de laisser certains des siens au bord du chemin. En luttant contre une forme d'exclusion, on se souvient mieux du manque à gagner que représentent, pour la société tout entière, toutes les formes d'exclusions.

Ce qui est en jeu, c'est la mise en place d'une nouvelle culture sociale, où la différence n'est plus l'objet de défiance ou de curiosité, mais bien le mode d'appartenance normal à la cité, intégrant la diversité comme une richesse, qui est notre bien commun.

Il s'agit bien, en effet, de changer les mentalités et la perception de l'autre par la reconnaissance sociale de ses droits et de son efficacité.

.../...

Cette remarque ne concerne pas seulement le monde des valides, mais aussi les personnes handicapées elles-mêmes. Pour les aider à sortir de l'assistanat, l'exemple de celles qui sont reconnues dans leur activité professionnelle ou qui pratiquent un sport de haut niveau est tout aussi important que des interventions plus techniques telles que l'aménagement de bâtiments publics ou des transports en commun. L'impact médiatique des jeux para-olympiques d'Atlanta l'a bien montré et la volonté affirmée par Lille 2004 de réussir une meilleure liaison entre les deux séquences des Jeux s'inscrit dans cette logique. A Lille, l'une et l'autre auront lieu dans la foulée -même si j'anticipe un peu...

Cette question des mentalités est fondamentale. Il est encore fréquent qu'on nous rétorque, face à une proposition d'aménagement par exemple : "Mais pour quoi faire ? Les handicapés ne nous ont jamais rien demandé !".

Il est vrai, et pour cause, que les personnes qui vivent en fauteuil, n'ont pas l'habitude d'attendre au pied des escaliers que l'on veuille bien leur construire une rampe d'accès. Il est clair qu'ici l'offre doit précéder la demande.

Par exemple, un service de transports accessible permettra à la personne handicapée de se rendre à son travail et, plus souvent, d'exiger légitimement un emploi, ou de se rendre au stade, au cinéma, au théâtre, qu'il faudra rendre accessible. Mais comment faire si les trottoirs sont impraticables ou si les horaires du service de transports dont il était question tout à l'heure sont inadaptés ?

Prendre en compte cette spirale ascendante des besoins et des aspirations, les uns alimentant les autres, c'est parier sur l'avenir. C'est décider de placer les individus, les femmes et les hommes dans leur diversité, avant d'autres intérêts mercantiles, appauvrissants dans tous les sens du terme.

J'en viens maintenant au contenu de la charte d'accessibilité "Lille Ouverte". Elle comprend deux parties.

En premier lieu, un protocole d'accord engagerait la Ville, si vous en êtes d'accord, mes chers collègues, dans une politique d'intégration citoyenne sur la base des principes que je viens d'évoquer.

Une seconde partie fait le point des avancées déjà réalisées et trace quelques perspectives d'avenir.

Neuf grands thèmes y sont détaillés. Je souhaite montrer brièvement comment cet ensemble de préoccupations peut contribuer à changer positivement la ville, en évoquant au passage quelques projets.

La Commission Communale d'Accessibilité examine les permis de construire et permet de soumettre, conformément à la loi, les établissements recevant du public, neufs ou rénovés, aux critères d'accessibilité de la loi de 75. C'est loin d'être le cas dans toutes les communes. Nous proposons pourtant d'aller plus loin et de rendre accessibles les bâtiments municipaux plus anciens non soumis à cette loi. Un long travail d'évaluation est maintenant achevé, les priorités devront être établies en collaboration étroite avec la Commission extra-municipale et les Conseils de Quartier. Leurs présidents recevront prochainement toute la documentation nécessaire.

Grâce au métro et au tramway, ainsi qu'au service "TLV" mis en place récemment par la Communauté Urbaine, les personnes handicapées se déplacent à Lille plus facilement que dans d'autres villes de même conception architecturale. Les aveugles et mal-voyants disposent de plans en relief, à lecture tactile, de Lille et d'Hellemmes, ainsi que de séquences d'initiation à leur utilisation.

.../...

On est pourtant encore loin du compte ! L'expérience du cheminement tous piétons des gares à la rue Royale devrait être étendue. Une ligne de bus est équipée de véhicules accessibles, mais il en faudrait d'autres. Une vie quotidienne confortable passe par des logements adaptés, ou plus exactement adaptables, car chaque cas est particulier. Des logements sociaux de ce type devraient être systématiquement intégrés à chaque structure nouvelle. Cette question est à l'étude et un groupe de travail devrait se mettre en place très prochainement à cet effet.

Par ailleurs, les structures d'accueil de la petite enfance, l'école, le sport, la culture et les loisirs, l'emploi, sont les éléments structurants par excellence d'une socialisation citoyenne et sont largement évoqués dans cette charte.

Sans entrer dans les détails, je m'arrêterai un instant sur la question de l'emploi.

Je veux d'abord dire qu'une politique en faveur des personnes handicapées permet de créer des emplois. C'est le cas dans des domaines aussi variés que l'aide à domicile, la fabrication de matériels adaptés, le bâtiment, les transports, etc.

Le travail protégé, quant à lui, est représenté à Lille par neuf établissements, six centres d'aide par le travail et trois ateliers protégés. Les listes d'attente sont longues. Différents projets d'ateliers protégés supplémentaires sont à l'étude.

Mais notre volonté d'intégration passe aussi par l'accès au travail en milieu ordinaire. La situation économique est évidemment défavorable, mais la loi peut être mieux respectée. La Ville se doit d'intervenir pour que les entreprises lilloises de plus de 20 salariés aient effectivement 6% de leur effectif parmi les travailleurs handicapés, contre moins de 4% actuellement. Il faudra convaincre les chefs d'entreprise que c'est possible et qu'ils n'ont rien à y perdre, bien au contraire.

En accord avec notre collègue, Monsieur Pierre de SAINTIGNON, une table ronde des entreprises publiques et privées est envisagée, assortie d'une politique volontariste, en liaison avec le P.L.I., avec l'objectif de dix embauches fermes de personnes handicapées par an.

Enfin, je veux évoquer tout particulièrement les activités sportives adaptées.

Avec l'aide déterminante de notre collègue, Monsieur BESSON et de l'Office Municipal des Sports, de Madame ESCANDE et du Conseil de quartier des Bois-Blancs, la plupart des clubs sportifs de ce quartier ont accepté d'accueillir des personnes handicapées dans des disciplines aussi variées que le tir à l'arc, la natation, la musculation, le water-polo, le canoë-kayak, le basket en fauteuil ou l'aviron. Les inscriptions dans ces différentes activités concernent 66 personnes handicapées.

Compte tenu des réelles difficultés que rencontrent les clubs sportifs pour diversifier ainsi leurs activités, c'est un succès et on ne peut que les remercier.

L'extension de cette expérience au reste de la ville est envisagée. Vingt clubs affiliés à l'OMS reçoivent déjà les personnes handicapées et souhaitent améliorer leur accueil, tandis que vingt-deux autres sont prêts à faire de même. Des contacts positifs sont déjà établis avec les quartiers de Fives, Moulins, Wazemmes, Faubourg de Béthune, et dans le Vieux-Lille. Soixante-trois inscriptions peuvent ainsi être envisagées pour la prochaine saison.

Tout ce travail d'enquête, de conviction et de mise en place a été réalisé avec beaucoup d'efficacité grâce à une association que je tiens à saluer, l'ADAPA, Association pour le Développement des Activités Physiques Adaptées. Son président, Monsieur ROBERT, qui est également Directeur du Laboratoire d'Etudes de la Motricité Humaine à l'Université de Lille II, a bien voulu préparer un petit film, spécialement pour notre information.

.../...

Je vous propose maintenant de le regarder et, si vous le permettez, Monsieur le Maire, je reprendrai la parole ensuite pour une minute.

(projection du film).

Voilà, mes chers collègues, quelques images assez fortes qu'il m'a semblé intéressant de vous montrer.

En conclusion, mes chers collègues, que vous soyez Conseiller Municipal délégué, Adjoint, Président de Conseil de Quartier, ou membre d'une Commission municipale, vous avez dû, à un moment ou un autre, à l'exception peut-être de Monsieur ROMAN, vous sentir concerné par mes propos. Ce n'est pas dû au hasard, ce pourrait être par nécessité, mais c'est le fait d'une orientation politique que je vous propose d'adopter. L'Adjoint à l'accessibilité ne veut pas être le préposé exclusif aux handicapés, mais souhaite plutôt travailler en collaboration avec vous tous, aussi bien à l'élaboration des dossiers qu'à leur financement.

Par exemple, l'Association des Paralysés de France a désigné Grenoble, au titre de la ville de France d'au moins 60 000 habitants la plus accessible, de préférence à Lille qui arrivait en seconde position. Je suggère que nous soyons collectivement aussi innovants que vexés par cette flagrante injustice jusqu'à la prochaine échéance.

Quant à Monsieur ROMAN, puisqu'il faut éviter toute exclusion, peut-être trouvera-t-on le moyen d'intégrer à notre dispositif au travers d'un plan pluriannuel d'investissement pour l'accessibilité des bâtiments communaux.

J'en terminerai là en remerciant, en particulier, l'ensemble des associations lilloises des personnes handicapées, ainsi que les services de la Ville qui ont permis à ce dossier d'aboutir, et vous-même, Monsieur le Maire, qui m'avez confié une délégation qui s'avère tout à fait passionnante et qui avez accepté de donner à cette charte suffisamment d'importance pour la signer personnellement dans les semaines qui viennent.

Merci.

Monsieur le Maire - Eh bien, Monsieur CUCHEVAL, pour votre premier rapport, c'est un excellent rapport ! Je vous en félicite. Et, en tous les cas, ces petits films sont plein d'humanité, avec un peu d'humour, et tout le monde les a suivis avec beaucoup d'attention. La Ville s'implique beaucoup dans ces problèmes et elle a tout à fait raison de le faire. Il faut continuer comme cela.

Merci.

Je pense qu'un tel rapport va faire l'unanimité.

Que ceux qui sont d'accord pour l'adopter le manifestent en levant la main : l'ensemble du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité.

Nous en avons terminé avec les dossiers pour lesquels nous avons estimé devoir passer le plus de temps. Cela ne veut pas dire que les autres dossiers ne sont pas importants, mais nous avons décidé d'aller un peu plus vite pour terminer notre Conseil Municipal à une heure convenable.

.../...

Directement, je vais demander à ceux qui ont souhaité prendre la parole de le faire, par exemple sur le dossier 3 de Madame AUBRY.

Vous allez vous exprimer et elle vous répondra. Je ferai de même avec l'ensemble des autres rapports. Et je vous demande de n'intervenir que quelques minutes.

Chemise n° 3

ACTION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES      Rapporteur : Madame AUBRY,  
Premier Adjoint au Maire

96/690 - Zone Franche Urbaine - Convention d'étude entre la Ville de Lille et la SORELI.

96/691 - Aide au développement de l'entreprise d'insertion Restaur'Fives - Subvention de la Ville de Lille.

(voir discussions et vote infra).

96/692 - Transfert à Lille d'une partie de l'Institut National de la Propreté Industrielle - Vente par la Ville à l'I.N.P.I. de l'immeuble sis à Lille, 97 boulevard Carnot.

Adopté

POLITIQUE DE LA VILLE

96/693 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Fives - Action de suivi et animation du recyclage des logements vacants sur le Quartier - Développement d'une offre nouvelle de logements vacants - Subvention de la Ville au CAL-PACT.

96/694 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Lille-Sud - Maison de l'Insertion et de l'Emploi - Modification de la délégation de maîtrise d'ouvrage - Subvention de la Ville.

Adoptés.

96/695 - Programme d'amélioration de la sécurité dans les résidences de l'OPHLM de la CUDL - Participation de la Ville en 1996.

(voir discussions et vote infra).

96/696 - Programme 1996 - Quartier des Bois-Blancs - Construction d'une "Salle polyvalente - Local Jeunes" - Appel d'offres ouvert - Dossier d'exécution.

Adopté.

96/697 - Contrat de Ville - Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale - Convention avec le GEDAL pour l'année 1996 - Prolongation durant le premier trimestre 1997 - Avenant.

(voir discussions et vote infra).

Monsieur le Maire - M. LENGLET sur le 96/690.

.../...

**M. LENGLET** - Oui, je vais être rapide, c'est dans mes habitudes. Mais c'est une question trop importante pour ne pas dire quelque chose.

D'abord, quand on aborde la question des zones franches, on aborde les questions de l'emploi. Et, derrière tout cela, il y a des femmes, des hommes, des jeunes qui souffrent de la mal-vie, d'angoisse. On a fait état, tout à l'heure, de certains cas dramatiques et je ne peux pas, moi, dissocier l'ensemble des choses. Vous avez dit aussi que le manque d'emplois générerait une situation globale dégradée : misère, drogue, insécurité, destructuration, exclusion. C'est donc, pour nous, une question à aborder avec le plus grand sérieux.

Or, je voudrais vous faire part, ici, de l'indignation des élus communistes, mais aussi de beaucoup de gens, à propos d'un débat politique qui s'est développé ces derniers jours dans la presse. Le débat n'est pas tant de savoir qui a obtenu, des Ministres, l'inscription dans le périmètre de la zone franche de telle ou telle rue. Nous pensons que la situation de l'emploi est trop grave, trop explosive, pour ne pas tomber dans ce genre de débat électoraliste, irrespectueux vis-à-vis des gens qui souffrent. Ils sont, et tout le monde le sait, des milliers dans notre ville, à vivre dans l'espoir d'un emploi.

Vous l'avez dit vous-même, et je reviens là-dessus. Dans ce contexte de dégradation générale, ce dont nous avons besoin, ce sont de vrais emplois. Des emplois qui structurent, qui donnent un sens social à la vie, une vraie citoyenneté. Pour surmonter les obstacles, il faut absolument que l'économie et le social trouvent une dynamique commune. Cela implique de notre part - je ne dirai pas de celle des communistes - un changement de discours. Il faut arrêter de développer l'idée qu'il y aurait de la fatalité et même de l'impuissance sur la question des emplois stables et industriels.

Comment faire croire que l'on peut développer l'emploi à Lille durablement alors que Arbel Fauvet-Rail a fermé son unité de production dans le quartier du sud ?

Comment faire croire que l'on peut développer l'emploi à Lille, alors que FCB à Fives-Hellemmes annonce 149 suppressions d'emplois ?

Comment faire croire que l'on peut développer l'emploi à Lille, avec le seul espoir que Tudor reste sur Lille ?

On ne peut pas avoir, dans notre pays, la république et la monarchie dans nos entreprises. Il est grand temps d'inverser cette logique qui privilégie toujours l'argent à l'homme et la réponse à ses besoins est de lutter contre les licenciements et fermetures d'entreprises.

Si nous considérons que tout pas en faveur de la résorption du chômage est à prendre en compte, la réduction des inégalités dans les quartiers les plus en difficulté est un leurre, dès lors qu'on ne met pas en oeuvre une politique nationale alternative de réduction des inégalités à l'échelle de toute la société française.

Les prévisions les plus optimistes avec les zones franches indiquent, au plan national, la création de 1000 emplois par an pour un coût de 1,2 milliard de francs. Pour les quartiers concernés de Lille-Sud et Faubourg, cela représente 26 emplois par an par quartier, avec une aide publique de 500.000 F par emploi. Ce qui fait cher l'emploi.

Nous avons eu les D.S.Q. avec le résultat négatif pour l'emploi que nous lui connaissons. Avec 1,2 milliard de francs investi, le taux de chômage reste très élevé dans ces quartiers. Il oscille entre 25 et 27%. En quinze ans, au plan national, 138 milliards de francs d'argent public ont profité aux entreprises, sans résultat positif pour l'emploi.

.../...

Cela, les gens l'ont intégré dans leurs mémoires. Toutes les différentes mesures que je viens de citer ne sont que des palliatifs et plus personne n'y croit.

Seule l'industrie est créatrice de richesses, de croissance et de développement, même du tertiaire. Une nouvelle déception accroîtrait le désarroi avec les conséquences catastrophiques que nous pouvons anticiper. Cela pourrait même remettre en cause l'ensemble des décisions que nous prenons aujourd'hui et l'ensemble des projets ambitieux que nous voulons mettre en oeuvre dans un avenir proche.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je voulais dire.

Monsieur le Maire - Merci.

M. RICHIR, sur le même sujet.

M. RICHIR - Je pense que, ce soir, nous faisons un pas de plus dans la mise en place, au 1er janvier 97, de la zone franche urbaine. Messieurs GODIN et RAOULT reçoivent d'ailleurs, mercredi, l'ensemble des maires et des parlementaires des villes concernées par les zones franches, dans une démarche très pluraliste. Je pense que nous avons fait, les uns et les autres, tout ce qui était en notre pouvoir pour obtenir la zone franche la plus large possible. Chacun y a contribué à sa place. On peut discuter tel ou tel arbitrage. L'heure n'est plus à cela puisqu'aujourd'hui, c'est le Conseil d'Etat qui, dans les jours qui viennent, va publier les limites de la zone franche.

Je crois qu'il est important, à cette occasion, de rappeler que - et si le débat d'orientation budgétaire avait eu lieu ce soir, j'imagine que nous aurions eu droit au couplet habituel sur le désengagement de l'Etat - nous avons là, avec les zones franches urbaines, l'exemple typique, au contraire, d'un engagement massif de l'Etat aux côtés d'un certain nombre de collectivités dont les quartiers traversent de grandes difficultés.

Je dois d'ailleurs dire, suite aux rencontres que j'ai avec un certain nombre de mes collègues, que beaucoup d'entre eux estiment que Lille n'a vraiment pas été mal servi. Je m'en réjouis puisque c'est bien effectivement, comme disait Monsieur LENGLET à l'instant, d'abord d'emplois dont il s'agit. Et j'ajouterai d'emplois, non seulement pour les habitants des quartiers en zone franche, mais également pour l'ensemble des habitants de tous les quartiers, puisque s'il est prévu que 20% des emplois créés doivent l'être pour des personnes habitant en zone franche, d'autres populations peuvent y accéder.

Donc, aujourd'hui, des moyens considérables sont accordés dans ces collectivités, en particulier pour les hommes et les femmes qui veulent entreprendre, créer des entreprises ou développer la leur, car au bout du compte, malgré des propos souvent un peu rudes tenus sur le monde de l'entreprise, je me permets de rappeler cette évidence, c'est qu'il n'y a de richesse, dans un pays, que celle créée par des hommes et des femmes qui ont le courage, à un moment donné, d'entreprendre, de créer une entreprise, d'embaucher, d'établir des contrats de travail, avec le souhait, bien sûr, que ces contrats de travail apportent les meilleures garanties possibles.

Nous avons donc cinq ans pour réussir - c'est la durée de la zone franche - et pour faire un certain nombre d'actions en matière d'aménagement et d'intégration urbaine, de développement économique et de développement social. Car un point fort de la logique de ce pacte de relance pour la ville est qu'on ne dissocie pas le développement économique des autres éléments du développement.

.../...

Tout en vous confirmant notre engagement très fort aux côtés de la zone franche concrétisé par la ligne directe que nous avons mise en place et qui a reçu, il y a quarante-huit heures, son 200ème appel pour des renseignements et des aides au travers de cette zone franche, je dois vous dire que le document qui nous est présenté ce soir me déçoit dans sa nature.

Il me déçoit pour deux raisons.

La première est que nous attendions -mais peut-être cela viendra-t-il au mois de février- une véritable présentation d'une démarche stratégique par rapport à la gestion de la zone franche, par rapport à l'ensemble des démarches qui vont être mises en place, non seulement en matière économique, mais aussi en matière sociale, scolaire, de logement, etc. C'est une première chose. D'autres villes, d'après les contacts que nous pouvons avoir avec les parlementaires, ont déjà élaboré et publié des stratégies beaucoup plus précises.

Deuxième point, je suis un peu surpris de voir confier une étude pour 500 000F à la SORELI. Je sais bien que nous avons commencé une étude technique pour l'accompagnement en matière d'intégration urbaine. Je sais bien que nous avons commencé notre Conseil Municipal par des éloges avec l'attribution de la SEM d'or, puis de la Super SEM d'or pour un certain nombre d'opérations d'aménagement.

Il se trouve que, dans le secteur de la zone franche, il y a deux parties qui étaient confiées à la SORELI, la Z.A.C. Arsenal-Postes et le secteur de la rue de Cannes. On ne peut pas dire objectivement que, dans ces quartiers, ces opérations de la SORELI soient de francs succès. Je constate d'ailleurs que, dans sa grande bienveillance, le Gouvernement a accepté d'ajouter le petit chapeau qui figure sur le plan de la zone franche sous la forme d'une Z.A.C. Arsenal-Postes - et tant mieux d'ailleurs pour celle-ci - et que, si on a ajouté ce petit chapeau qui vient coiffer la zone franche, c'est bien parce que, depuis des années, cette Z.A.C. est un retentissant échec et qu'un certain nombre de terrains vagues restent libres accueillant tantôt des nomades, tantôt des toxicomanes, etc...

Je ne crois donc pas, aujourd'hui, que le choix de la SORELI pour réaliser cette opération, soit le meilleur. Mais nous verrons bien. Je veux dire que nous maintenons notre engagement aux côtés de la zone franche, mais que pour ce qui concerne la seule délibération de ce soir qui consiste à confier la mission d'accompagnement technique à la SORELI, nous nous abstenons étant donné que nous n'avons pas suffisamment de garanties et que nous regrettons qu'il n'y ait pas la présentation d'une véritable stratégie de développement de la zone franche.

Monsieur le Maire - Nous allons voir l'ensemble des dossiers de Madame AUBRY.

M. BARBAROSSA sur le 96/695.

M. BARBAROSSA - Monsieur le Maire, chers collègues, le Groupe Communiste votera contre cette délibération concernant les agents d'ambiance. La raison fondamentale en est le refus obstiné du Gouvernement d'assumer ses responsabilités en matière de sécurité publique. Ce qu'il faut, ce sont des commissariats, des agents et des ilotiers en nombre suffisant, bien formés et bien intégrés dans les quartiers.

Pouvoir vivre en sécurité avec sa famille est un droit de l'homme. Ne pas laisser des quartiers entiers livrés à la mafia et aux activités mafieuses est une responsabilité majeure de l'Etat. Or le gouvernement cultive l'insécurité et lorsque des événements graves, que l'on aurait pu éviter, éclatent, il déploie une activité sécuritaire qui n'est sans danger ni pour la démocratie, ni pour les libertés. Cela devient insupportable.

.../...

Face à cela, la mise en place d'agents d'ambiance pour pallier le manquement de l'Etat est d'autant plus inacceptable que la participation de l'Etat au financement de ces agents a disparu. Ainsi, le transfert est total et les agents d'ambiance n'ont ni la formation, ni les moyens d'assumer cette fonction.

D'autre part, les agents d'ambiance existant depuis plusieurs années, le Groupe Communiste aurait aimé qu'on en fasse un bilan. Quel rôle ont-ils effectivement joué ? Avec quelle efficacité ? Evaluée de quelle manière ? Que sont-ils devenus ? Quelle formation ont-ils reçue ?

J'ajouterai pour en finir qu'une adhérente de la C.N.L. vient d'avoir gain de cause auprès du tribunal administratif sur la non-récupérabilité de cette charge. Autrement dit, le prélèvement de 15 F par locataire et par mois, pour financer ces agents, serait illégal. Bien entendu, l'Office a fait appel mais je pensais naïvement que l'on attendrait le résultat de cet appel avant de passer cette délibération qui pourrait s'en trouver caduque si le tribunal administratif confirmait son premier jugement.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire - Sur le 96/697, Monsieur Pascal LABBEE, vous faites rapidement s'il vous plaît.

M. LABBEE - Bien volontiers Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération parle du GEDAL. Et pourtant, c'était promis, c'était juré, au 31 décembre 1996, le GEDAL devait avoir cessé ses fonctions. L'on s'attendait à trouver l'annonce de son enterrement dans le rapport de Madame ESCANDE sur la réévaluation des tarifs des cimetières.

La cessation d'activité était, en effet, de longue date, annoncée. Que l'on prenne, par exemple, le rapport de la Commission d'Action Sociale du 29 mai 1996 : "l'ensemble des missions du GEDAL seront transférées pour décembre 1996 dans leur totalité et les comptes d'exploitation et le bilan de l'association seront alors régularisés pour la dissolution".

M. KANNER devait, au demeurant, expressément confirmer la date du 31 décembre 1996 comme date de dissolution du GEDAL.

La raison de cette mort programmée du GEDAL était simple. Vous l'aviez indiqué vous-même, Monsieur le Maire, lors du Conseil Municipal de février 1996 : "Nous sommes avec le GEDAL dans une situation qui ne l'est pas encore, mais qui risquerait d'être de la gestion de fait".

Le groupe de la nouvelle démocratie municipale, faute d'avoir eu les éclaircissements souhaités sur cet organisme, avait pris acte, comme tout un chacun, de la date butoir de fin décembre 1996. Or, il n'en est rien.

Dans le cadre du rapport de Monsieur REUX, il nous sera dit qu'il est prévu de mettre un terme au GEDAL dans les premières semaines de 1997. Un peu plus loin, on nous dit que la régularisation doit arriver le 30 avril 1997. L'on nous demandera de voter une nouvelle subvention de 300.000 F afin d'assurer le fonctionnement minimum du GEDAL.

Mais la délibération actuelle nous laisse perplexes. Certes, il faut maintenir l'activité, les emplois du GEDAL en l'attente d'une nouvelle structure. Mais cette délibération nous indique qu'une association "sera" créée pour assurer la reprise des activités du GEDAL. Si cette association doit être créée, c'est qu'elle ne l'est pas encore. Et l'on continue, de mois en mois, de règlement financier en règlement financier, de subvention en subvention, à maintenir une structure que chacun s'accordait à juger dangereuse et condamnée.

.../...

Vous indiquiez, Monsieur le Maire, en février 1996, que "vous réfléchissiez à cela, mais que ce n'était pas facile de trouver un type de structure adaptée". Apparemment, ce n'est franchement pas facile de trouver une structure à même de reprendre les engagements, l'actif et surtout le passif du GEDAL.

A trop retarder le traitement, on aggrave la maladie. C'est la raison pour laquelle le groupe de la Nouvelle Démocratie Municipale s'abstiendra sur cette délibération.

Monsieur le Maire - Bien.

M. BERNARD, vous avez encore des observations à faire sur le 691.

M. BERNARD - Oui, sur l'entreprise Restaur Fives. Effectivement, cette entreprise se situe dans un quartier qui est relativement touché, mais la délibération est quand même très symbolique des problèmes posés par l'insertion par l'économique. En effet, on nous demande, au travers de cette délibération, de consolider l'activité d'une entreprise d'insertion. Pourquoi pas, si le bilan coût-avantage qui est offert à ces personnes et le bilan coût-avantage pour la Ville sont positifs ? Je rappelle qu'il est de 150 000 F pour 4 postes d'insertion.

En ce qui concerne le développement de cette activité, on est en droit de se poser quelques questions. Il faut prendre garde, en effet, à ne pas favoriser d'autres cessations d'activité parallèles sur le même territoire du quartier. Ainsi, l'activité de traiteur que cette entreprise voudrait développer, il y a de grandes chances qu'elle concurrence de façon déloyale d'autres activités pratiquées par des commerces, telles les boucheries ou boulangeries.

J'ai donc de nombreuses réserves sur ce dossier 691.

Monsieur le Maire - Madame AUBRY va répondre sur d'ensemble de ces dossiers.

Mme AUBRY - Merci Monsieur le Maire.

Sur la zone franche, je voudrais dire très simplement à Monsieur LENGLET que nous avons appris par le Ministre de la Ville que Lille avait effectivement un périmètre de zone franche, après le vote de la loi qui nous a donné satisfaction, qui correspondait à la quasi-totalité des demandes que nous avons faites, et il apparaissait normal de nous féliciter de cela, sans nous féliciter -vous reprendrez le communiqué- du travail de l'un ou de l'autre. Nous avons dit que la Ville de Lille aurait obtenu ce qu'elle avait demandé. Il se trouve que l'équipe municipale qui est derrière Pierre MAUROY dirige cette ville. Point !

Et j'ai été, comme vous, étonnée que Madame CODACCIONI essaie de trouver je ne sais quelle maternité dans cette affaire. J'ai été encore plus étonnée d'ailleurs des arguments utilisés. Quand j'ai vu, par exemple, qu'était contesté le fait que l'Epi de Soil, qui fait 15 ha et qui est sur le terrain de Loos, puisse être mis dans la zone franche de Lille. Madame CODACCIONI dit que c'est parce qu'il est dans ma future circonscription. Elle dit, par ailleurs, que ce sont des champs de betteraves... Je la rassure, les betteraves ne votent pas... Le seul avantage de cette zone dans notre zone franche est qu'on va pouvoir y implanter des entreprises dont bénéficieront l'ensemble des habitants autour de cette zone qui est au coeur de Lille-Sud.

Voilà pourquoi nous nous sommes battus, parce qu'à Lille, vous le savez tous très bien, on a peu de terrains disponibles pour accueillir des entreprises. Nous nous sommes battus avec l'accord du Maire de Loos pour avoir un terrain disponible où nous pourrions implanter des entreprises.

.../...

Et tout le travail que nous faisons actuellement et depuis plusieurs mois consiste à faire venir des entreprises qui créeront de vrais emplois. C'est bien cela que nous souhaitons, et pour cela, nous avons besoin de place pour les y implanter.

Donc, je regrette, tout comme vous, que, sur un sujet aussi difficile, qui touche des personnes en grande difficulté dans ces quartiers, on fasse de la politique politicienne. Ce que n'a pas fait Monsieur RICHIR ce soir, je le reconnais tout à fait.

Je voulais dire par ailleurs, pour répondre à Monsieur RICHIR, que nous souhaitons que les entreprises qui viennent s'implanter dans les zones franches aillent au-delà de l'engagement qui est fixé par la loi de 20 % d'habitants dans les quartiers de la zone franche. Nous souhaitons mettre, dans les conventions que nous passerons avec ces entreprises, un critère de 50 % de salariés.

La Ville de Lille bénéficie avec le Pas Pour l'Emploi, avec le PLI, avec la mission locale, avec le travail que nous faisons en coordination avec l'Agence pour l'Emploi, de multiples instruments pour aider les entreprises à préparer un certain nombre d'habitants de ces quartiers à remplir ces emplois. Nous sommes donc déjà engagés dans ce dispositif. Non seulement nous proposons aux entreprises des avantages qui sont ceux de la loi votée par la majorité actuelle, mais encore nous nous engageons aussi à préparer un certain nombre d'habitants de ce quartier à pouvoir remplir ces emplois. Donc 50 % au moins dans les quartiers en difficulté, 50 % ailleurs, dans les quartiers en difficulté ou ailleurs dans la ville de Lille.

Deuxièmement, je voudrais rassurer Monsieur RICHIR, bien que je l'aie déjà fait, le document qui est sur la table couvre essentiellement le mandat d'étude que nous avons confié à la SORELI. Nous avons, depuis, commencé à rédiger - je réunirai d'ailleurs la commission pour que nous en parlions - un avant-projet de convention, et vous verrez qu'il a du contenu, car les conventions que j'ai vues jusqu'à présent reprenaient des grands titres.

Cet avant-projet a du contenu en terme de développement économique, architectural, urbanistique, de développement tout simplement de ces quartiers. Et c'est justement parce que nous avons voulu prendre un peu plus de temps pour qu'il y ait ce contenu que nous ne l'avons pas signé tout de suite avec le Préfet comme cela nous était demandé. Nous n'avons aujourd'hui qu'un avant-projet sur lequel vous serez, bien évidemment, consultés.

Monsieur le Maire - Nous allons voter tout de suite sur ce rapport 690 Zone Franche.

Que ceux qui sont d'accord pour voter le rapport de Madame AUBRY le fassent en levant la main : les membres de la Majorité à l'exception du Groupe Communiste.

Contre : le Groupe Communiste.

Abstention : l'Intergroupe "pour une nouvelle démocratie municipale" et le Front National.

Le rapport est adopté à la majorité.

Mme AUBRY - Excusez-moi, Monsieur le Maire, mais pour continuer de répondre à Monsieur RICHIR, je voudrais lui dire que nous avons choisi la SORELI parce qu'il est vrai que, depuis un certain nombre d'années, les opérations qui sont réalisées dans leur quasi-totalité fonctionnent bien. La Super SEM d'or n'a pas été accordée uniquement sur l'opération de la Faculté, mais pour récompenser la SEM la plus exemplaire dans sa stratégie, sa gestion, ses modes d'intervention et son organisation. Et comme vous me l'avez demandé en Commission, je vous le dis : le Président de la Fédération Nationale des SEM qui a remis ce trophée est Monsieur Charles DESCOURT, sénateur-maire R.P.R. de l'Isère. Il faudra donc lui demander si ce travail est sérieux ou pas.

.../...

En ce qui concerne l'exemple que vous avez soulevé, l'Arsenal des postes, nous avons demandé, et nous l'avons obtenu, à le mettre dans la zone franche, mais vous savez, comme moi, qu'il n'est pas vraiment évident de faire venir des entreprises sur des terrains aux abords de quartiers en difficulté. Néanmoins, les deux-tiers de ces terrains de l'Arsenal sont aujourd'hui occupés, un tiers seulement reste vide. Nous les avons à deux reprises gelés pour l'Université catholique d'une part, pour l'hôpital Saint-Antoine d'autre part. Ceux-ci ont abandonné leur projet. Ils sont aujourd'hui dégelés et nous espérons bien que la zone franche va nous permettre de les remplir.

Monsieur le Maire - Ensuite, sur le 691, développement de l'entreprise d'insertion Restaur'Fives.

Mme AUBRY - L'entreprise Restaur'Fives a eu un certain nombre de difficultés ces dernières années, ce qui a donné lieu à un audit de la Fiduciaire du Nord, qui a demandé qu'on remplace le gérant par une bénévole, ce qui a été fait ; l'abandon d'un statut de SCOOP pour revenir à une SARL classique, ce qui est fait actuellement ; et l'augmentation du chiffre d'affaires par la diversification de l'activité.

Là, nous avons eu des discussions, notamment le Président du Conseil de Quartier de Fives, avec cette entreprise pour trouver des activités qui, vous avez raison de le noter, ne soient pas en concurrence avec les autres activités qui se trouvent dans ces quartiers. Et il s'est avéré qu'il y avait un besoin évident de traiteur, à la fois pour les particuliers et pour les institutionnels, au sein de Fives. D'ailleurs, depuis que cette nouvelle activité est lancée, elle a aussitôt entraîné des résultats positifs, ce qui prouve bien qu'il y avait là une place et qu'elle ne concurrence pas des activités existantes.

C'est pour poursuivre ce développement qu'il vous est demandé, aujourd'hui, d'apporter une contribution supplémentaire à cette entreprise dont je rappelle que c'est une entreprise d'insertion et que, dans les difficultés immenses qui sont celles des chômeurs de longue durée, des RMISTES, des jeunes sans qualification aujourd'hui, nous avons bien besoin de soutenir les entreprises d'insertion dans la ville de Lille.

Monsieur le Maire - Que ceux qui sont d'accord pour soutenir ces entreprises d'insertion le manifestent en levant la main -c'est une invitation à aller au restaurant, qui, d'ailleurs, marche très bien- : Les membres du Conseil Municipal à l'exception du Front National.

Contre : néant

Abstention : le Front National

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Le rapport suivant est le 96/695, programme d'amélioration de la sécurité.

Mme AUBRY - Je ne voudrais pas insister, mais simplement dire concernant les 14 agents d'ambiance qui existent aujourd'hui dans le patrimoine de l'Office que l'ensemble des enquêtes qui ont été faites auprès des locataires montrent combien ces agents d'ambiance sont attendus et combien ils remplissent bien leur travail. Je rappelle qu'ils travaillent six heures par jour tous les jours de l'année et qu'ils peuvent être contactés par téléphone au moindre incident.

Vous avez soulevé le fait qu'effectivement un jugement avait annulé la décision de prélever 15 F par locataire. Je voudrais dire que ce jugement ne touche pas le fond de la politique qui est menée, mais simplement qu'il a annulé cette décision sur le fondement selon lequel les Associations de Locataires qui avaient signé avec l'Office cet accord collectif permettant de prélever 15 F n'étaient pas, dit le jugement, représentatives.

.../...

Or, rien, dans la loi Besson, n'impose une représentativité d'association dont on se demande bien, d'ailleurs, comment on la mesurerait et nous sommes convaincus qu'en appel, nous obtiendrons gain de cause et que nous pourrions poursuivre cette politique d'agents d'ambiance qui sont très appréciés par tous les locataires de l'Office, en tous cas c'est ce qu'on nous dit dans toutes les réunions.

Monsieur le Maire - Que ceux qui approuvent ce rapport sur les agents d'ambiance le manifestent en levant la main : les membres du Conseil Municipal à l'exception du Groupe Communiste.

Contre : le Groupe Communiste

Abstention : néant

Ce rapport est adopté à la majorité.

Dossier 96/697 maintenant.

Mme AUBRY - Le GEDAL. Il faut reconnaître que nous avons dit que nous terminerions le GEDAL fin 1996. Si cela prend un peu plus de temps -quelques semaines- c'est parce qu'aujourd'hui, la position du Préfet, et derrière celle de la D.I.V. (Direction Interministérielle à la Ville) sur la gestion des chefs de projets qui s'occupent de la politique de la ville, a changé.

Je vous rappelle qu'il y a quelques années, et c'était le cas aussi bien lors de la précédente majorité qu'au début de celle-ci, il avait été demandé par le Ministère de la Ville que les chefs de projet, c'est-à-dire les personnes qui travaillent dans chaque quartier pour appliquer la politique de la ville, soient salariés d'une association indépendante de la municipalité.

La raison fondamentale de cela, au départ, était -et nous nous sommes tous trompés- que nous pensions que ces politiques allaient être très limitées dans le temps, et que nous ne souhaitions pas -c'est ce que ne souhaitaient pas les Ministères à l'époque- intégrer ce personnel dans celui des collectivités locales.

Or, devant la difficulté de la crise, ces politiques non seulement durent mais perdurent, et certains tribunaux considèrent que le fait que les municipalités créent des associations qu'elles financent en partie, que la Région et l'Etat financent en d'autre partie, pour financer des agents qui exécutent une politique qui est définie par la Ville, sont des associations de fait.

Un certain nombre de municipalités ont donc fait passer ces salariés dans leur personnel avec un statut de contractuels. Pourquoi contractuel ? Parce que nous espérons quand même que cette politique D.S.Q. finira un jour.

J'ai fait faire une petite étude auprès de 40 villes et, en France, nous n'avons trouvé que très peu de villes qui soient encore sous association, pratiquement tout le monde est passé contractuel, alors, que dans le Nord, sauf la ville de Loos, presque tout le monde est encore en association parce que c'était la position du Préfet.

Récemment, la D.I.V. (et quand je dis récemment, c'est en novembre dernier) a dit qu'elle préférerait la solution d'intégration comme contractuel. Et c'est la raison pour laquelle, alors que nous avons préparé une association, nous sommes en train de regarder l'autre possibilité qui est d'intégrer ces personnes comme contractuels de la ville.

.../...

Voilà les raisons du retard que, encore une fois, on peut comprendre car chacune des solutions a des avantages et des inconvénients. Nous avons préparé aujourd'hui les deux solutions. Nous allons discuter avec le Sous-Préfet à la Ville et avec le Préfet et nous prendrons celle qui nous sera accordée comme juridiquement valable dans le Nord. Ceci sera fait dans le courant du mois de janvier. J'espère donc que, dès le 1er février, nous serons dans cette nouvelle structure si nous avons l'accord de la Préfecture.

Voilà les raisons de ce retard que je reconnais très volontiers, qui n'est dû à un retard pris par nous-mêmes, mais simplement à la volonté d'être le plus conforme possible au droit.

Monsieur le Maire - Je voudrais dire simplement que ce n'est pas du retard, mais que ce sont des problèmes difficiles. Il faut d'abord bien se prémunir contre une interruption. Il s'agit quand même d'assurer le traitement d'un certain nombre de personnes et s'il y avait une interruption, ce serait tout à fait dommageable.

Deuxièmement, je sais qu'on peut traiter le pour et le contre à l'infini, les deux solutions ne sont peut-être pas tout à fait satisfaisantes, mais en tous les cas, il y a une solution que je ne souhaite pas qu'on garde, c'est celle de la gestion de fait. Je n'y peux rien, les magistrats sont comme ça maintenant. Vous le voyez dans les journaux très souvent, dès lors qu'il y a une gestion de fait, ils considèrent que c'est un délit et, par conséquent je demande instamment ici à tous ceux qui sont les adjoints de ne pas se mettre en situation de gestion de fait. Car, à tout moment, on risque une explication devant les magistrats. Ce n'est vraiment pas la peine de se mettre dans cette situation quand on peut l'éviter. Prenons donc une autre disposition.

Voilà tout simplement pourquoi nous voulons changer même s'il y a une certaine commodité à avoir une association pour gérer dans ces conditions-là. Mais puisque les magistrats ne l'acceptent pas, il ne faut pas insister. Au contraire, il faut prendre l'autre solution.

Que ceux qui sont d'accord sur ce rapport sur un sujet qui n'est pas facile le manifestent en levant la main : les membres de la majorité municipale.

Ceux qui sont contre : le Front National.

Ceux-là veulent nous envoyer au tribunal, mais ce n'est rien...

Abstention : l'Intergroupe "pour une nouvelle démocratie municipale".

M. KANNER - Je ne participe pas au vote pour des raisons évidentes.

Monsieur le Maire - Oui, bien sûr, vous avez raison en tant que Président du GEDAL.

Ce rapport est adopté à la majorité.

Vous êtes maintenant éclairés sur les raisons qui font que nous nous sommes posés des questions et que nous voulons trouver une solution.

Je vous remercie, Madame AUBRY, de nous l'avoir expliqué.

M. FREMAUX, la chemise n° 6.

.../...

Chemise n° 6

PERSONNEL - RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Monsieur FREMAUX,  
Conseiller Municipal délégué

96/723 - Suppression de l'emploi de Responsable du Service de l'Audio-visuel.

96/724 - Affectation dans les services de la Ville de Lille de trois appelés du contingent dans le cadre du Service National dans les Villes.

Adoptés.

96/725 - Actualisation du régime indemnitaire concernant les fonctionnaires territoriaux.

M. FLORENCE, vous voulez proposer un amendement à ce texte pourtant limpide ?

M. FLORENCE - Oui, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire - Bon, eh bien, faites-le rapidement, vous n'avez qu'à lire votre amendement.

M. FLORENCE - Très rapidement. D'ailleurs, sur mon papier, j'ai mis : "Faire court pour ne pas déplaire à Monsieur le Maire"...

Monsieur le Maire - Vous avez perdu 3 secondes à dire cela...

M. FLORENCE - Je voulais dire que les Français, dans leur grande majorité, sont maintenant réputés être conservateurs et archaïques. Nous avons entendu cela à la télévision par quelqu'un dont la modernité, justement, est celle de NAPOLEON III. Cela n'empêche pas les Communistes de défendre les retraites des travailleurs même si elles n'existaient pas sous NAPOLEON III.

C'est pourquoi le Groupe Communiste propose un amendement à la délibération 96/725. Si vous le permettez, je lis cet amendement, il est très court et il serait à placer en tête du texte proposé.

*"Le Conseil Municipal de Lille rappelle son opposition de principe au régime indemnitaire qui ampute gravement les retraites des fonctionnaires territoriaux.*

*Il souhaite que toutes les primes et indemnités soient intégrées dans le salaire. Toutefois, dans l'immédiat, pour ne pas léser les fonctionnaires de la Ville, il accepte la mise en application à Lille des règles nationales du régime indemnitaire".*

Evidemment, si cet amendement est retenu, le Groupe Communiste votera pour la délibération. Dans le cas contraire, il s'abstiendrait.

Monsieur le Maire - M. FREMAUX.

M. FREMAUX - Une petite intervention. Il s'agit ici de la mise en musique d'un texte qui permet de clarifier la nature, les conditions d'attribution et la fixation des taux moyens de l'ensemble des primes, indemnités qui sont concernées par le Décret du 6 septembre 1991.

Naturellement, l'objet de ce texte, qui est court -17 pages- vous l'avez compris, est complexe. Il permet de sortir d'une certaine difficulté d'interprétation.

.../...

J'entends bien les remarques que vous faites sur les ponctions, parce que, en filigrane de l'intervention que vous faites, il y a les ponctions régulières qui sont faites auprès de la C.N.R.A.C.L., et qui mettent les régimes en difficulté.

Je crois qu'il faut s'attacher ce soir à valider ce texte, qui est un texte tout à fait précis, qui nous permettra de toiler, filière par filière, catégorie d'agents par catégorie d'agents, quel que soit le grade ou la responsabilité, la mise en place de ces régimes indemnitaires.

Personnellement, si je partage le souci d'André FLORENCE d'examiner à part ce problème des agents retraités, ce texte-là doit être adopté en tant que tel. Il nous permettra d'être opérationnel dès le 1er janvier 1997.

Je pense que l'on ne peut pas associer les deux problématiques. Vous le comprendrez bien.

Il s'agit ici de tout ce qui concerne l'indemnité des travaux supplémentaires pour les primes indemnités liées au grade et communes aux diverses filières. Vous avez ensuite l'indemnité pour les travaux supplémentaires, puis l'indemnité supplémentaire, c'est un texte très long, vous l'avez bien compris.

Je pense que prendre en compte la remarque d'André FLORENCE, cela peut se discuter, mais il faut préalablement adopter ce texte dans sa complexité. Je vous le demande.

Monsieur le Maire - M. FREMAUX, vous avez tout à fait raison. Qu'est-ce que ce texte ?

Il y a un régime indemnitaire qui est très compliqué. Or, ici, Monsieur FREMAUX et l'administration municipale ont eu le souci de tout reprendre dans un rapport afin de clarifier la situation pour les agents municipaux et aussi pour les membres du Conseil Municipal, tellement ces choses-là sont très pointues en raison de nombreuses variantes du régime indemnitaire. D'ailleurs, vous le voyez, vous l'avez dans votre rapport, il suffit de le lire, pour s'en apercevoir.

Alors vous, vous déposez un amendement qui est d'une autre nature. C'est un vœu. Vous souhaiteriez qu'il n'y ait plus d'indemnités et que tout soit inclus dans le salaire. Là, vous avez un texte d'application, pour faciliter la compréhension des textes législatifs et de réglementation actuelle, et vous, vous avez un vœu disant "On souhaite que toutes les indemnités, etc. soient dans les salaires pour que les retraites soient conséquentes".

Vous savez bien que ces choses ne peuvent pas être réglées aussi facilement que cela.

Je veux bien voter un texte comme celui-là mais à condition qu'il soit en dehors de la délibération qui est un rapport de mise à jour.

Alors, ou bien, vous acceptez de disjoindre, Monsieur FLORENCE, et on votera votre amendement comme un vœu. Après tout, le Conseil Municipal peut émettre un vœu en ce qui concerne les indemnités des fonctionnaires pour qu'à l'avenir, on puisse les intégrer dans les traitements. Mais, si vous ne le voulez pas, ce n'est pas possible.

Acceptez-vous de disjoindre ?

M. FLORENCE - Oui.

.../...

Monsieur le Maire - Dans ces conditions, je fais voter le texte qui a été proposé par Monsieur FREMAUX : **l'actualisation des régimes indemnitaires.**

Ceux qui sont d'accord le manifestent en levant la main :

Pour : les membres de la majorité municipale et le Front National.

Avis contraire : néant

Abstention : l'Intergroupe "pour une nouvelle démocratie municipale".

Il est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Maintenant, Monsieur FORENCE a un texte qui est une sorte de vœu dans lequel on souhaite qu'à l'avenir les indemnités soient intégrées dans les salaires.

Chacun comprend bien que si c'est intégré dans les salaires, les salaires sont plus élevés, par conséquent, cela donne des retraites qui sont plus élevées.

M. FREMAUX - C'est la base qui change et qui permet donc de relever les niveaux de retraite.

Monsieur le Maire - Oui, tout le monde a compris cela.

Ceux qui sont d'accord pour voter pour ce vœu, car ce n'est qu'un vœu que nous ne pouvons pas appliquer, c'est un vœu qui est transmis au Préfet et aux autorités d'Etat.

Ceux qui sont d'accord pour voter le vœu le manifestent en levant la main :

Pour : les membres de la majorité municipale et le Front National

Avis contraire : néant

Abstention : l'intergroupe "pour une nouvelle démocratie municipale".

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. CALONNE.

Chemise n° 10

RELATIONS INTERCULTURELLES  
- INTEGRATION

Rapporteur : Monsieur CALONNE.  
Conseiller Municipal délégué

96/730 - Subvention de la Ville à diverses associations.

Monsieur le Maire - M. BERNARD, vous avez une question pour Monsieur CALONNE, allez-y rapidement.

.../...

M. BERNARD - Monsieur le Maire, sur le seul dossier qui est présenté dans cette chemise, les subventions qui, en fait, sous couvert de lutte contre l'exclusion ou de développement de la solidarité, aboutissent à des financements tout à fait idéologiques. J'en veux pour preuve le financement des écoles de danse dont la finalité récréative n'a échappé à personne. A ce moment-là, je proposerai que l'on finance également la danse de salon pour permettre l'insertion des personnes âgées ou la promotion de la techno pour permettre l'insertion des jeunes dans les quartiers en difficulté.

Monsieur le Maire - On a compris parfaitement le sens de votre intervention.

Je mentionne ici pour ceux qui n'ont pas ce dossier "subventions de la Ville aux diverses associations" qu'il s'agit naturellement des associations rassemblant justement des jeunes qui sont exclus, des jeunes qui sont en difficulté, des jeunes qui sont dans des quartiers populaires, des jeunes qui sont dans des associations, qui présentent des activités, que ce soit des activités de danse, de dialogues, d'échanges, de solidarité, activités de festivités de Noël, etc. ou des activités de semaine culturelle du Congo à Lille.

Cela vous dérange un peu que cela touche des populations dont, naturellement, vous n'aimez pas les sangs mêlés. Bien. Mais cela, on le sait depuis longtemps. Par conséquent, ce n'est pas la peine de nous faire un numéro sur les salons ni ce genre d'activités. Vous êtes contre cela, vous êtes de purs aryens, on vote uniquement pour des subventions à ceux qui sont d'une même race, sans aucun mélange d'aucune sorte et sans même se côtoyer.

C'est bien cela qu'on vous reproche et c'est pourquoi vous êtes vraiment des marginaux de la République.

Ceux qui sont d'accord pour adopter le rapport de Monsieur CALONNE le manifestent en levant la main :

Pour : les membres du Conseil Municipal à l'exception du Front National

Contre : le Front National

Abstention : néant

Adopté à la majorité.

Vous voyez, il est adopté par la majorité du Conseil Municipal. Vous êtes les seuls à voter contre. Vous accentuez votre marginalité. Voilà. Mais, enfin, vous êtes libres.

M. BERNARD - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire - Vous avez de la chance d'être dans une démocratie.

Nous prenons les dossiers de Madame BUFFIN. Vous avez un mot à nous dire, Madame BUFFIN.

Chemise n° 15

DEVELOPPEMENT CULTUREL

Rapporteur : Madame BUFFIN,  
Adjoint au Maire

96/746 - Legs de Monsieur le Bâtonnier Jean LEVY - Acceptation.

.../...

Mme BUFFIN - Oui, Monsieur le Maire, c'est parce que le Bâtonnier Jean LEVY, Adjoint Honoraire de la Ville de Lille, qui est malheureusement décédé en août dernier et qui a beaucoup travaillé, beaucoup œuvré pour le développement de la culture, a voulu faire un legs à la Ville de Lille, un legs de 300 000 F pour permettre la création d'un prix culturel qui serait décerné tous les deux ans.

Nous vous demandons de bien vouloir accepter ce legs et je vais vous laisser la parole, Monsieur le Maire, parce que je crois que vous avez quelque chose à nous proposer.

Monsieur le Maire - Madame BUFFIN, d'abord, il faut remercier le Bâtonnier LEVY de cette attention. Il a été un Adjoint, vous le savez, pendant très longtemps, on lui a rendu hommage ici, vous connaissez son action. Il a pensé à nous dans son testament, plus exactement à la Ville, et de cela je veux exprimer en votre nom et au nom de la Ville, notre gratitude.

Je pense que pour tout ce qu'il a fait pour la Ville, nous devons aller plus loin pour lui exprimer notre gratitude. Je vous propose qu'à partir de maintenant, si vous le souhaitez, la grande Bibliothèque Municipale, qui s'appelle Bibliothèque Municipale, puisse porter le nom, avec votre accord, de Bibliothèque Jean LEVY.

Que ceux qui sont d'accord avec cette proposition, le manifestent en levant la main :

Pour : l'ensemble du Conseil Municipal.

C'est adopté à l'unanimité et, naturellement, je pense que vous êtes d'accord pour accepter le legs de Jean LEVY. Merci. Adopté.

96/748 - Musée d'Histoire Naturelle, Industriel, Commercial et Ethnographique - Collections ethnographiques - Subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord/Pas-de-Calais - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.

96/749 - Musée d'Histoire Naturelle - Exposition "Formes animales" - Tarifs et jours d'ouverture.

96/750 - Musée de l'Hospice Comtesse - Opération "Découvre ton quartier, ta ville, ta région" - Participation du Crédit Municipal de Lille.

96/751 - Musée de l'Hospice Comtesse - Opération "Découvre ton quartier, ta ville, ta région" - Participation du Crédit Mutuel.

96/752 - Musée de l'Hospice Comtesse - Acquisition d'une coiffeuse de Henry Gaspard Feilt - Subvention du FRAM.

96/753 - Musée des Beaux-Arts - Convention de mécénat avec la Société ELF - Signature.

96/754 - Musée des Beaux-Arts de Lille - Projet d'échange de tableaux entre les Musées de Nantes et de Lille - Convention - Signature.

96/755 - Musée des Beaux-Arts - Donation par Madame Jean CHIMOT d'un panneau de 54 carreaux de faïence - Acceptation.

96/756 - Bibliothèque de Lille-Sud - Présentation du nouveau projet.

Adoptés.

.../...

M. KANNER. Accélérez un peu le mouvement, s'il vous plaît. Evolution de la situation de Lille Sud, précisions concernant les équipements sociaux du quartier. C'est toujours Monsieur BERNARD qui veut prendre la parole.

Chemise n° 18

ACTION SOCIALE

Rapporteur : Monsieur KANNER,  
Adjoint au Maire

96/760 - Transformation d'avances remboursables en secours - Titres de recette 13165/95 - 10052/96 et 13480/95 en faveur de familles lilloises en difficulté.

96/761 - Attribution de primes municipales à l'amélioration de l'habitat dans le cadre des O.P.A.H. Moulins, Wazemmes, Lille-Sud et courées.

Adoptés.

96/762 - Subvention annuelle à l'O.S.L.O. Service d'Accueil pour la Réintégration par le Logement "S.A.R.L."

96/763 - Subvention exceptionnelle d'équipement à O.S.L.O.

Adoptés à l'unanimité des suffrages exprimés (Messieurs KANNER, BARBAROSSA, CACHEUX, LESERRE, SULMAN et Mesdames FILLEUL, ROUGERIE et STANIEC ne prenant pas part au vote).

96/764 - Subvention exceptionnelle au CAL-PACT de Lille - Création de logement d'urgence.

96/765 - Signature de l'avenant n° 1 à la convention relative à la transformation du F.A.I.L. en Fonds Local du F.S.L.

96/766 - Signature de deux conventions de réservation de logements au profit de la Ville.

96/767 - Adhésion de la Ville à "l'Alliance Mondiale des Villes contre la Pauvreté".

96/768 - Subventions ou participations financières destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale.

96/769 - Avances sur participations financières destinées aux associations à caractère social dans le cadre de la Campagne Pauvreté-Précarité.

96/770 - Annulation de délibérations pour raisons de forme et régularisation.

Adoptés.

GESTION DES EQUIPEMENTS SOCIAUX

96/771 - Avances sur subventions consenties aux centres sociaux et équipements sociaux sous contrat au titre de 1997.

Adopté.

.../...

96/772 - Evolution de la situation de Lille-Sud - Précisions concernant les équipements sociaux du quartier.

Monsieur le Maire - M. BERNARD, qu'avez-vous à nous dire sur ce sujet ?

M. BERNARD - Monsieur le Maire, je prends beaucoup moins de temps que bon nombre de mes collègues.

Sur cette délibération présentée concernant l'évolution de la situation des équipements du quartier de Lille-Sud, chacun a en mémoire que la volonté de chacun est de maintenir à la fois l'animation et l'activité dans ces quartiers périphériques. Ainsi, depuis la liquidation de l'association Lille Sud Développement, qui a été prise en flagrant délit de gestion peu rigoureuse, la Municipalité tente de récidiver en essayant de réactiver le tissu social.

La participation des habitants, chacun s'accorde à le penser, est déterminante de la réussite de ce type de projet et du maintien des équipements sociaux de quartier. C'est pourquoi il importe de ne pas désespérer ces habitants quant à la dégradation de leur environnement.

Comment comprendre alors, Monsieur le Maire -et vous l'avez évoqué en propos préliminaire de ce Conseil-, que dans le plus grand secret se dessinent des projets d'installation de camps de nomades, alors que ces quartiers sont déjà passablement touchés par cette déshérence sociale.

La loi BESSON que vos alliés au Parlement ont votée nous impose des contraintes qui sont difficilement acceptables pour la population des quartiers périphériques.

Quelle portée peut avoir cette loi, en effet, quand l'autorité de l'Etat, vous l'avez rappelé, est constamment bafouée à ce point ?

Quelle portée, quand la mise à disposition de terrains modèles ne suffit pas à contenir les gens du voyage car ces terrains mêmes sont contraires à leur mode de vie.

C'est le même syllogisme qui conduit la Municipalité à réparer, reconstruire en ignorant une véritable thérapie au niveau de ces quartiers défavorisés.

Le traitement de ce dossier sensible, qui mérite une consultation minimale de la population, ne peut pas se concevoir en dehors de l'évolution de la situation globale du quartier. Tout entretien de cette autosatisfaction méconnaîtrait fondamentalement les réalités des quartiers Sud de Lille.

Monsieur le Maire - M. RICHIR.

M. RICHIR - L'étape intermédiaire qui nous est proposée ce soir appelle d'autres développements ultérieurs. C'est la raison pour laquelle je serai très bref, et en particulier, parce que nous attendons les conclusions définitives du groupe de diagnostic/propositions à l'initiative de la C.A.F. de Lille composée du F.A.S., du Conseil Général et de la Ville. Au vu des propositions d'intervention de ces structures, nous pourrions avoir une vision plus précise.

Deux remarques et une interrogation.

.../...

La première remarque c'est que, effectivement, Lille-Sud est une zone très complexe puisque cela a la taille d'une ville de 25 000 habitants pour laquelle il y a eu un certain nombre de retards pris dans les équipements de proximité et pour laquelle nous avons manifestement, depuis des années, des difficultés à entretenir ou à développer une animation portée par les habitants.

Sur cette difficulté, il faut savoir s'interroger. On comprend bien que lorsque les personnes sont en plus grandes difficultés matérielles, en matière d'emploi, en matière de logement, elles puissent avoir des difficultés concrètes pour, à côté de cela, participer étroitement à des activités d'animation.

Il faudra aussi faire preuve à la fois de beaucoup d'ambition et de modestie. D'ambition pour effectivement développer dans ces quartiers des projets d'animation forts. Il serait paradoxal qu'il y ait un engagement fort en matière de développement de l'emploi, d'action sur l'habitat et que les efforts en matière d'animation ne soient pas à la hauteur. Je m'interroge plus généralement sur une autre question, c'est là-dessus que je conclurai ce soir, en la soumettant à votre méditation, si j'ose dire : lorsqu'on parle de jeunes, dans des quartiers qui vont plutôt bien, on ne s'interroge pas nécessairement pour que leurs loisirs ou leurs activités se fassent exclusivement dans leur quartier, ils ont accès, à ce moment-là, à l'ensemble de la Ville, à l'ensemble de la Métropole. Et pour des jeunes dans des quartiers en difficultés, on réfléchirait presque uniquement à leurs loisirs sous l'angle des activités qu'ils auraient près de chez eux, en bas de leur cage d'escalier ou juste à côté.

Grandir, devenir adulte, c'est quitter son père, sa mère, c'est prendre un emploi, c'est voyager, c'est voir du pays, etc. Or, aujourd'hui, on doit réfléchir à ces problèmes d'animation, certes, bien entendu, en terme de proximité, mais ne pas s'enfermer uniquement dans cette réflexion de proximité, et bien penser que les jeunes de ces quartiers, comme n'importe quels jeunes aujourd'hui dans ce pays, ont le droit de se distraire, de voyager, et pas uniquement au sein de leur quartier.

A mon avis, dans les réflexions qu'on doit mener, on ne doit pas s'enfermer dans le tout quartier, sans bien entendu sous-estimer l'importance des problèmes de proximité. C'est une simple réflexion mais je pense qu'elle doit rester présente dans nos esprits en permanence si on veut que ces jeunes deviennent pleinement et authentiquement citoyens.

Monsieur le Maire - Je vous remercie.

M. KANNER.

M. KANNER - Monsieur le Maire, mes chers collègues, sur les remarques de Monsieur BERNARD, pas de commentaires. On peut surfer comme cela de délibération en délibération pour faire passer un message soi-disant politique. Monsieur le Maire, vous avez répondu en début de Conseil, je crois que Monsieur BERNARD sera content de votre réponse, je n'en doute pas.

Sur les propos de Monsieur le Docteur RICHIR, effectivement, il s'agit là d'un rapport d'étape sur la situation de Lille-Sud. Je rappelle en deux mots que nous avons connu une situation de crise liée au dépôt de bilan et à la liquidation judiciaire de la structure en avril dernier, crise qui s'est aggravée avec la destruction du local jeunes en juin. C'est vrai que nous étions inquiets sur la préparation de l'été qui a eu, néanmoins, et tout le monde le reconnaît, un bilan exceptionnel en termes qualitatif et quantitatif. D'ailleurs, je tiens à souligner que les jeunes ont voyagé, docteur, mais qu'ils ont voyagé aussi en participant eux-mêmes au financement de leur voyage, au travers des fameuses 300 semaines d'intérim qui ont permis ainsi de recruter en mairie des jeunes et notamment en grande partie de Lille-Sud, dans cette philosophie des droits et des devoirs qui nous tient tant à coeur.

.../...

Bilan exceptionnel. Et donc nous avons maintenu les partenaires sur place. Pourquoi voulez-vous changer une équipe qui gagne ? Le club de l'Arbrisseau Léo Lagrange a eu une action transversale tout à fait intéressante sur l'ensemble du quartier. L'Association Grandir a permis de gérer la petite enfance et les Francs et Franches Camarades ont permis d'apporter des services de qualité aux 6-12 ans.

Mais l'interrogation qui était posée -d'ailleurs, vous l'aviez remarqué, Docteur- sur les financements liés à ce type d'actions nouvelles, l'interrogation, c'était la position de la C.A.F.

La C.A.F. allait-elle nous suivre dans cette dynamique nouvelle créée sur le quartier pendant l'automne ? La réponse est oui.

Depuis le 6 décembre, la Caisse d'Allocations Familiales de Lille, contrairement à tous ses principes habituels de financement, a reconnu le travail mené sur le quartier et nous a accordé un financement qui dépasse les 500 000 F et qui nous permet donc de boucler notre budget 1996.

La bonne nouvelle aussi, c'est que la C.A.F. souhaite maintenir son effort financier et social, dans les mêmes conditions pour le premier semestre 1997.

En fait, pendant ces six mois qui nous attendent, mes chers collègues, Monsieur le Maire, ce que nous allons essayer de faire, c'est de bâtir un système original et pérenne qui permette d'apporter une animation sociale dans un quartier en grande difficulté dans des conditions tout à fait nouvelles.

Tout d'abord, nous souhaitons maintenir les missions transversales thématiques : jeunesse, enfance, petite enfance, mais aussi un travail auprès des adultes, notamment sur le plan de l'insertion. Ces missions transversales doivent être croisées -et la C.A.F. de Lille en accepte l'augure- avec la participation des habitants, au travers bien sûr du Conseil de quartier -et le Conseil de quartier a été questionné plusieurs fois en la matière sous l'autorité de notre collègue Jean-Claude SABRE- mais aussi associer les habitants à la gestion de ces missions transversales.

C'est pour cela que dans un quartier qui est une ville, vous avez raison Docteur, de 25 000 habitants, qui se compose d'environ 7 à 8 sous-quartiers, il est important que les habitants puissent être associés à la gestion de ces missions transversales.

Ces missions transversales nous évitent toute logique de surenchère. On a trop connu à Lille-Sud, et tout le monde le sait bien, des logiques de sous-quartiers contre d'autres sous-quartiers. Nous souhaitons casser cette pyramide, je dirai, du désespoir, peut être liée à cette logique de surenchère, au travers de ces missions transversales, autour de politiques thématiques.

Aujourd'hui, nous savons que cela fera l'objet aussi de constructions nouvelles dans certains sous-quartiers qui n'ont pas aujourd'hui d'équipements de proximité -je pense par exemple aux 400 maisons- et surtout, ce qui est important, c'est que nous trouvions au travers d'une rigueur de gestion au travers d'un véritable professionnalisme sur le terrain, mais aussi auprès de la formation des bénévoles -je pense qu'il faut que les bénévoles soient formés pour être de véritables acteurs de leur propre vie de quartier- nous trouvions là les conditions, en tous cas nous l'espérons, d'une situation qui est assainie aujourd'hui, qui ne règle pas l'ensemble des problèmes sociaux du quartier, nous n'en n'avons pas la prétention, mais qui permettent quand même d'apporter une certaine quiétude aujourd'hui aux habitants du quartier.

.../...

J'ai la prétention de penser que cela se passe plutôt correctement aujourd'hui dans le quartier de Lille-Sud. Ce qui m'amène d'ailleurs à dénoncer immédiatement, mais peut-être que d'autres le feront après moi, toute logique de manipulation des esprits qui voudrait aboutir à souffler sur des braises qui sont à peine éteintes aujourd'hui.

Monsieur le Maire - Bien. Après les explications de Monsieur KANNER, quels sont ceux qui sont d'accord pour voter son rapport sur l'évolution de la situation de Lille-Sud ?

Pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front National

Avis contraire : néant

Abstention : néant.

Il est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, le Front National ne prenant pas part au vote.

M. ROMAN, vous demandez la parole. Je vous la donne.

M. ROMAN - Oui, Monsieur le Monsieur le Maire, mes chers collègues, le rapport de Lille-Sud et la publication par la Voix du Nord ce week-end d'un article relatif à la situation dans ce quartier, faisant état d'une pétition et me mettant en cause sans que j'aie pu être joint par le rédacteur de cet article, m'amène à faire une déclaration à ce Conseil Municipal.

Déclaration pour dire que le chômage, la drogue, le désespoir souvent devant toute absence de perspective, constituent le cadre du cri de souffrance de la jeunesse de nos quartiers. Tous les chiffres le montrent, à Lille comme dans toute la France, les jeunes sont les premières victimes d'une société, d'un système qui les écrasent.

Aussi, lorsqu'il y a trois semaines, nous avons entendu parler, Martine AUBRY et moi-même, d'une pétition qui circulait dans le quartier de Lille-Sud pour mobiliser les jeunes, nous ne nous en sommes pas étonnés. Combien est-il normal que les jeunes réclament leur dû à la société.

Par contre, j'ai été beaucoup plus étonné du contenu de cette pétition, dont j'ai pris connaissance. J'ai été aussi étonné que cette pétition ne vise qu'une cible, à travers ma personne. Je me suis interrogé pour savoir si c'était l'Adjoint au Maire, le Conseiller Général, ou peut-être le candidat virtuel à une élection législative.

J'ai été aussi étonné du contenu de cette pétition. Un texte long, technique, argumenté, comportant un certain nombre de faits très précis que les premiers signataires de cette pétition eux-mêmes étaient incapables d'expliquer. Alors, si les premiers signataires ne l'ont pas écrite, qui a tenu la plume ? Et qui a initié cette pétition ?

Serait-ce Martine AUBRY que les signataires ont déclaré avoir rencontrée, alors que c'est faux ?

Serait-ce notre collègue Député de la première circonscription qui n'a pas répondu à la sollicitation qui lui a été faite ?

Serait-ce moi-même qui, contrairement à ce qui se dit dans le quartier, n'ai pas rencontré ce week-end, puisque j'étais à Paris, à la Convention Nationale du Parti Socialiste, les signataires de cette pétition ?

.../...

Serait-ce l'ancienne Députée de la circonscription qui, elle, c'est vrai, les a rencontrés ?

Je l'ignore. Mais un texte aussi diffamant à mon endroit qui, devant mon intention manifestée de dépôt de plainte, a été modifié dans une deuxième version avec, je dois le dire, un certain talent juridique, cela n'est pas le fait du hasard.

Alors, je ne vous parlerai pas, mes chers collègues, des jeunes de Lille-Sud scandalisés qui nous ont contactés depuis quelques semaines pour nous demander de réagir, pour nous demander de faire une contre-pétition, pour nous demander de ne pas nous taire.

Je ne vous parlerai pas non plus longuement de ceux qui nous ont contactés depuis samedi par rapport aux réactions après cet article.

Je veux simplement vous dire ce que cela signifie.

Cela signifie que la campagne des élections législatives est commencée avec des moyens douteux sur le plan de la démocratie.

Les jeunes de nos quartiers sont les premières victimes d'un système qui les écrase. Pour ma part, je me refuserai toujours à les considérer comme de la chair à canons de batailles politiciennes.

Ceux qui le font, je veux le dire solennellement, sont indignes de la vie publique. Je pensais d'ailleurs jusqu'à maintenant que ces méthodes étaient l'exclusive des extrémismes. Je constate qu'il n'en n'est rien et que certains, à droite, je dis bien certains, à droite, n'hésitent pas à exploiter cette désespérance pour mener de basses manoeuvres politiciennes.

Alors, j'interroge clairement ceux qui initient ces démarches et manipulent la souffrance des jeunes. Où est l'essentiel ?

L'essentiel, dans les mois qui viennent, il sera dans le débat politique, le vrai, celui qui s'inspire des valeurs de la République et qui respecte la dignité et l'honneur de tous.

La France est malade de son chômage et de ses injustices. Ses quartiers crèvent de la souffrance sociale et de la drogue. Sa jeunesse désespère de son avenir.

Voilà l'essentiel du constat et voilà ce à quoi, et seulement ce à quoi, les responsables politiques devront répondre par des engagements et par des actes, et non par de basses manoeuvres politiciennes honteuses.

C'est sur ces réponses et sur ces engagements qu'avec d'autres qui seront candidats aux élections législatives nous apporterons notre contribution au débat dans les prochains mois.

Nous sommes, nous le voyons bien dans ces quartiers, dans une situation d'urgence, et il faut y apporter des réponses choc qui relèvent de choix politiques nationaux.

L'actualité politique montre que nous proposerons des réponses fortes à ces problèmes. Le silence assourdissant de certains ne sera pas masqué par des manoeuvres indignes qui n'honorent ni la République, ni la conception que, me semble-t-il, nous avons toujours partagée sur ces bancs, du débat démocratique.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je souhaitais dire ce soir.

.../...

(applaudissements de l'assemblée).

Monsieur le Maire - Ces paroles suffisent, je crois. Par conséquent, je donne acte à Monsieur. ROMAN de sa déclaration, tout à fait motivée par...

M. BIENVENU - De ses accusations.

Monsieur le Maire - De sa déclaration, Monsieur BIENVENU, vous prenez cela comme vous l'entendez, qui répond tout de même à un véritable texte qui a été diffusé et sur lequel, sans doute, il en sait beaucoup plus, et moi aussi, que ce qu'il a bien voulu vous dire.

Alors, nous passons à la suite.

Nous prenons les dossiers de Madame CAPON, Monsieur DEGREVE, vous avez un mot à dire à Madame CAPON ? Vous faites vite maintenant.

Chemise n° 23

ENSEIGNEMENT - CAISSE DES ECOLES

Rapporteur : Madame CAPON.  
Adjoint au Maire

96/786 - Mesures de carte scolaire dans les écoles du 1er degré de l'enseignement public pour la rentrée 1996/1997 - Mesures définitives.

96/787 - Avance sur subvention à la Caisse des Ecoles.

96/788 - Indemnité représentative de logement allouée aux instituteurs exerçant dans les écoles publiques - Complément communal égal à la différence entre l'indemnité due et la dotation unitaire.

96/789 - Fourniture de mobilier scolaire - Appel d'offres.

Adoptés.

96/790 - Entretien des écoles primaires lilloises - Appel d'offres.

M. DEGREVE - Oui, explication de vote, nous votons contre en ce qui concerne le secteur qui a été privatisé dans les écoles.

Une seule remarque pour tous les collègues : il serait temps après cette expérience qui dure depuis plusieurs années de faire le compte et de regarder si le coût par le privé est moins élevé que par le public tel qu'on l'avait avant et de voir son efficacité.

Monsieur le Maire - A qualité égale.

M. DEGREVE - A qualité égale, bien entendu.

Monsieur le Maire - C'est la position traditionnelle de nos amis Communistes.

En ce qui concerne, le rapport de Madame CAPON, quels sont ceux qui le votent ?

Pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Groupe Communiste

.../..

Avis contraire : Groupe Communiste

Abstention : néant.

Ce rapport est adopté à la majorité.

Je prends la chemise n° 24 de Monsieur ROUGERIE. Faites attention, nous retirons le dossier 96/795, vous le retrouverez lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

M. RICHIR a demandé la parole sur la rue Léon Gambetta, Monsieur RICHIR, il est 20 h 30 passées, 20 h 38 exactement, alors, il faut activer.

Chemise n° 24

POLICE MUNICIPALE

Rapporteur : Monsieur ROUGERIE,  
Adjoint au Maire

96/791 - Enlèvement de véhicules automobiles - Remboursement des frais aux propriétaires.

Adopté.

CIRCULATION - STATIONNEMENT - VOIRIE

96/792 - Gardiennage des parkings gratuits - Marché de prestations de service sur appel d'offres ouvert - Dossier d'exécution.

96/793 - Gardiennage des parkings gratuits - Marché de prestations de service sur appel d'offres ouvert - Avenant n° 1.

Adoptés.

96/794 - Rue Léon Gambetta - Aménagement.

M. RICHIR - Je vous remercie Monsieur le Maire, mais ma montre est en bon état de marche également...

Monsieur le Maire - Très bien, vous allez pouvoir vérifier.

M. RICHIR - Je voulais dire que la rue Gambetta, on avait failli la rebaptiser la rue Godot.

Monsieur le Maire - Godot de Mauroy ?

M. RICHIR - Non, en attendant Godot...

Monsieur le Maire - Ah, c'est cela que vous vouliez dire.

M. RICHIR - Mais enfin, voilà la rénovation et l'aménagement de la rue Gambetta. Le projet nous apparaît intéressant. Nous savons qu'il a fait l'objet d'une concertation avec les commerçants. Ce sur quoi nous voulons insister, c'est que cette rue a terriblement souffert depuis quelques années en raison des modifications des zones de chalandise de la ville et de la Métropole, et en particulier l'implantation de certaines grandes surfaces dans Lille ou à la périphérie immédiate de Lille ont terriblement fait souffrir cette rue.

.../...

Donc, nous insistons tout particulièrement pour que toute la période des travaux, dont on sait qu'elle peut-être à la fois l'occasion d'un renouveau pour cette rue mais également être un traumatisme dont elle se remette difficilement, que le phasage des travaux soit fait avec une particulière attention, de manière à ce que le remède ne soit pas pire que le mal.

Les commerçants de cette rue attendent ce projet avec impatience. Nous constatons ces jours-ci, l'arrivée de nouveaux commerçants qui ont le courage d'investir, qui croient en l'avenir de cette rue. C'est une très bonne chose.

Soyons extrêmement prudents dans la réalisation des travaux, encore une fois, pour ne pas gêner cette rue qui a bien souffert depuis une dizaine d'années.

Nous approuverons, bien entendu ce schéma d'aménagement de la rue Gambetta.

Monsieur le Maire - C'est une très bonne rue qui tient bien sa place dans la ville de Lille et que l'on a soignée particulièrement depuis des années. Nous allons l'aménager, c'est un aménagement qui se fait en concertation, n'est-ce-pas, Monsieur ROUGERIE.

Ceux qui sont d'accord pour approuver ce dossier sur l'aménagement de la rue Léon Gambetta le manifestent en levant la main :

Pour : l'ensemble du Conseil Municipal.

Tout le monde est d'accord. Il est adopté.

96/795 - Contrôle de voirie - Relèvement des tarifs

Ce dossier est retiré de l'ordre du jour.

Chemise n° 26

EMPLOI - LUTTE CONTRE LA PRECARITE

Rapporteur : Monsieur de SAINTIGNON,  
Adjoint au Maire

96/803 - Programme "Emplois de Services" - Créations de postes - Tableaux récapitulatifs.

96/804 - Programme "Emplois de Services" - Créations de 50 emplois de services s'appuyant sur la mesure Emploi Ville dans le cadre de la Politique de la Ville.

Adoptés.

96/805 - Programme "Emplois de Services" Protocole d'Accord entre la Poste et la Ville de Lille

M. FLORENCE - Monsieur le Maire, chers Collègues, cette fois, c'est à Monsieur de SAINTIGNON que je voudrais faire plaisir, pour lui dire que le Groupe Communiste va voter toutes ses délibérations sauf une. Il s'agit de la délibération 96/805 qui intéresse La Poste.

Une entreprise nationale comme La Poste qui réduit ses effectifs statutaires se donne bonne conscience en créant des emplois précaires. Cette attitude est immorale.

Je vous rappelle que le conflit sévère survenu il y a quelques années pour empêcher la suppression de plusieurs dizaines de postes chez les déposés facteurs.

.../...

En conséquence, le Groupe Communiste votera contre la délibération 96/805.

Monsieur le Maire - On prend cette délibération 96/805, quels sont ceux qui sont d'accord pour la voter ?

Pour : l'ensemble du Conseil municipal à l'exception du Groupe Communiste et de Monsieur SAVOYE

Avis contraire : le Groupe Communiste et Monsieur SAVOYE

Abstention : néant

Elle est adoptée à la Majorité.

M. SAVOYE fait la surprise pour finir le spectacle.

M. SAVOYE - Je connais personnellement le dossier et, pour cela, je vote avec le Groupe Communiste.

Monsieur le Maire - Sur les autres délibérations, je crois qu'il n'y a pas de problèmes. Tout le monde vote pour ? (oui) Pas de vote contre ? (non) Pas d'abstention ? (non).

Adoptés à l'unanimité.

96/806 - Programme "Emplois de Services" - Participation financière à la formation B.A.P.A.A.T. mise en oeuvre par l'ADESPA.

96/807 - Programme "Emplois de Services" - "Charte pour l'Emploi et le Travail" - Missions confiées au G.R.C.M.A.

96/808 - Programme "Emplois de Services" - Conventions d'Objectifs et de Partenariat contractualisées avec les Associations - Engagement des versements du premier trimestre 1997.

96/809 - Programme "Emplois de Services" - Protocoles d'accord avec les Associations de services à la personne.

96/810 - Maison de l'Emploi et de la Formation du Faubourg de Béthune : Aide au fonctionnement - Maison de l'Insertion et de l'Emploi de Lille-Sud - Ateliers d'orientation - Subventions de la Ville de Lille.

96/811 - Mise en oeuvre de la Mission Emploi-Formation et de l'Observatoire de l'Emploi, de l'Exclusion et de la Précarité - Aide au fonctionnement - Subventions de la Ville de Lille.

96/812 - Programme "Emplois de Services" - Convention avec la Caisse des Dépôts et Consignations - Modification.

Adoptés.

#### FORMATION PROFESSIONNELLE ET PERMANENTE

96/813 - Avances sur subventions à l'ILEP et à la Mission Locale.

.../...

**96/814 - Pôle permanent d'Accès à la Qualification et à l'Emploi mis en oeuvre par l'ILEP - Convention entre la Ville de Lille et l'ILEP.**

**Adoptés.**

**Mes chers Collègues, il va être 20 h 45.**

**Je voudrais vous dire ceci pour que vous puissiez vous faire une idée et que l'on parvienne toujours à améliorer la méthode de la tenue du Conseil Municipal :**

**Monsieur le Maire : communications : 31 minutes.**

**Je suis votre Maire, je crois que ces communications sont absolument indispensables et je m'efforce de faire le plus court possible mais il faut que chaque réunion du Conseil Municipal soit quand même l'occasion de passer un certain nombre de messages dans la ville, à la fois au niveau du carnet et de la communication.**

**Par contre, pour mes interventions, 8 minutes, ce n'est vraiment pas beaucoup ce soir.**

**Le Groupe Socialiste : 58 minutes.**

**L'Opposition : 23 minutes.**

**Les Personnalités : 19 minutes.  
(adjoints compris)**

**Front National : 6 minutes.**

**Groupe Communiste : 32 minutes. Les Communistes sont les plus bavards, proportionnellement...**

**(réaction de l'assistance).**

**Mais du côté des Socialistes, ce n'est pas juste non plus. C'est pour vous donner une idée. Je m'aperçois que, grosso modo, la proportionnelle est à peu près respectée. Encore un petit effort et nous arriverons à tenir des réunions du Conseil Municipal un peu plus rapides, avec des croquis, des vidéos, etc., c'est plus amusant, et puis, avec votre participation contrastée, cela met aussi de l'animation.**

**Je pense que ceux qui participent à ces réunions seront convaincus de revenir. Je les remercie en tous les cas d'être là, et je lève la séance.**

**Attendez, j'ai encore un rapport, le dernier, celui de Monsieur REUX, chemise n° 28 "Jeunesse - Animation".**

**Chemise n° 28**

**JEUNESSE - ANIMATION**

**Rapporteur : Monsieur le Maire  
en l'absence de Monsieur REUX,  
Conseiller Municipal délégué**

**.../...**

M. REUX est absent. Il y a une question sur le G.E.D.A.L., on en a parlé. Vous êtes d'accord pour accepter ces rapports ? (oui).

96/822 - Avances sur subventions consenties aux associations d'animation de Lille-Sud au titre de 1997.

96/823 - Avances sur subventions consenties aux Associations de Jeunesse au titre de 1997.

96/824 - Associations de Jeunesse - Subventions de fonctionnement au titre de 1996 - 2ème répartition.

96/825 - Subventions à diverses sociétés.

96/826 - Projets Jeunesse/Animation - Subventions.

96/827 - Avances sur subventions consenties aux associations au titre de 1997.

96/828 - Opération Crédits-Loisirs 96 - Subvention.

Adoptés.

96/829 - Clôture de l'activité du G.E.D.A.L. - Subvention de régularisation.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (voir discussion page 46).

La séance est levée.

(Séance levée à 20 h 45).

